

SOCIÉTÉ



Le jour J de la santé

C'est demain qu'entre en application la vaste réforme des établissements de santé et de services sociaux du Québec. Une réforme conçue sur fond d'affrontement avec la profession médicale, mais dont le trait dominant, explique Jean Francoeur, demeure sans contredit le rôle administratif dorénavant confié aux usagers.

Page B-1

Le libre-échange ne s'appliquerait pas automatiquement à un Québec souverain

Telle est la conclusion d'un rapport d'une commission gouvernementale américaine

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Les États-Unis n'étendront pas automatiquement le libre-échange à un Québec souverain.

Une entente de libéralisation des échanges entre les deux pays pourraient même ne pas être possible.

C'est ce qu'indique la Commission américaine du commerce international, une importante agence gouvernementale, dans un rapport rendu public hier.

Intitulé *L'année commerciale 1991*, le document porte sur la politique commerciale américaine et sur les faits marquants des échanges commerciaux entre les États-Unis et le reste du monde en 1991 et au début de 1992. Le rapport de plus de 200 pages est surtout destiné au Congrès américain, à l'administration américaine et aux personnes intéressées au commerce international.

Dans ce document, la commission soutient qu'advenant la souveraineté du Québec, il n'est pas clair si les États-Unis voudront étendre au nouveau pays l'accord de libre-échange canado-américain, ou même l'accord

de libre-échange nord-américain.

« En fait, dans le cas d'une séparation acrimonieuse d'avec le Canada, une entente de libre-échange entre les États-Unis et le Québec pourrait bien ne pas être possible, affirme la commission. Même si l'indépendance du Québec n'engendre pas beaucoup de rancœur, l'extension de l'accord bilatéral à un Québec indépendant ne sera pas automatique. »

La commission explique que, selon les plus récents avis juridiques, il faudrait l'approbation du Congrès américain pour inclure le Québec dans cette entente. Les Américains pourraient être tentés de profiter de l'occasion pour renégocier certains aspects de l'entente, ce qui compliquerait les choses.

La commission ajoute qu'en tant qu'État indépendant, le Québec devrait mettre fin à certaines pratiques commerciales qu'il poursuit présentement parce qu'il n'est qu'une province. En effet, l'entente bilatérale ne couvre pas la plupart des barrières provinciales et étatiques.

La commission affirme que le nouvel État pourrait devoir éliminer des

Voir page A-4 : Libre-échange

Fortes secousses sur le dollar

- Une «hausse spectaculaire» des taux est à craindre
- Le marché intègre déjà les effets du référendum

Serge Truffaut

L'EXTRÊME nervosité qui distingue actuellement les marchés financiers a entraîné hier une baisse de 15 points de base de la devise canadienne, à 0,80 US. De son côté, le taux sur les bons du trésor enregistrait une augmentation très marquée de 200 points qui, si la situation perdure pendant un autre vingt-quatre heures, provoquera une majoration généralisée des taux d'intérêt.

Si demain à midi le taux à 7,40 % qui prévalait hier dans le monde financier est toujours en vigueur, la Banque du Canada n'aura pas d'autre choix que de fixer son taux d'escompte à 7,65 %, contre 5,69 % ac-

tuellement. De ce fait, elle encouragerait les banques canadiennes à hisser aux alentours de 8,50 % leur taux préférentiel.

« Du jamais vu », « progression phénoménale », « hausse spectaculaire », tels étaient les qualificatifs qu'employaient hier en fin de journée les économistes invités à expliquer cet autre épisode dans l'histoire récente du dollar et des taux. Tous ces experts ont souligné que la présente fièvre découle davantage des émotions que de la rationalité économique.

M. Robert Normand, économiste au Mouvement Desjardins, a estimé que la tourmente référendaire ayant favorisé une addition de déclarations plus ou moins fracassantes, celles-ci

ont convaincu un nombre imposant d'investisseurs étrangers de modifier sensiblement leur position respective en actifs canadiens et de vendre notamment du dollar canadien.

Dans la matinée d'hier, les pressions à la baisse sur la devise canadienne étaient si intenses qu'elle se transigeait en-dessous des 80 cents américains. Une dégringolade qui a bien évidemment commandé une intervention de la Banque du Canada qui, même si elle ne s'est impliquée qu'une fois, a été suffisamment pesante pour signaler aux investisseurs, de souligner Mme Dominique Vachon, économiste de la Banque Nationale, qu'elle entendait imprimer de la stabilité dans le marché.

Dans la foulée de cette implication

Voir page A-4 : Secousses

Les pas de la Nouvelle Danse



PHOTO YVES DUBÉ

Maryse Poulin et Pierre-André Côté interprètent *La Chambre Blanche* une chorégraphie de Ginette Laurin présentée au Festival international de Nouvelle Danse. Ce festival a commencé hier soir et se déroulera jusqu'au 10 octobre dans sept salles de spectacle montréalaises. Six compagnies étrangères font partie de la distribution. Voir l'article de Mathieu Albert en page 4.

□ Michel Bélanger explique son OUI. A-5

□ Le texte final reflètera l'entente, promet Mulroney. A-7

□ Parizeau présente la direction du comité du NON. A-6

□ Mulroney joue avec le feu. La chronique de Chantal Hébert, page A-7.

□ Un NON mettra fin à toute négociation, estime Bourassa. A-7

La destitution du président Collor est pratiquement assurée

BRASILIA (AFP) — Dans un vote historique, la Chambre des députés brésilienne a décidé hier soir à une écrasante majorité une procédure de destitution du président Fernando Collor de Mello pour corruption et forfaiture.

Le résultat du vote — 441 voix pour, 38 contre — a été salué à Brasilia et dans toutes les grandes villes du Brésil par des foules en liesse qui suivaient le scrutin nominal et public à la télévision.

Tous les ministres du gouvernement ont adressé hier soir une lettre collective lui remettant leur portefeuille, a annoncé l'agence brésilienne Globo.

Cette démarche équivaut à une démission collective du cabinet. La lettre a été remise au président

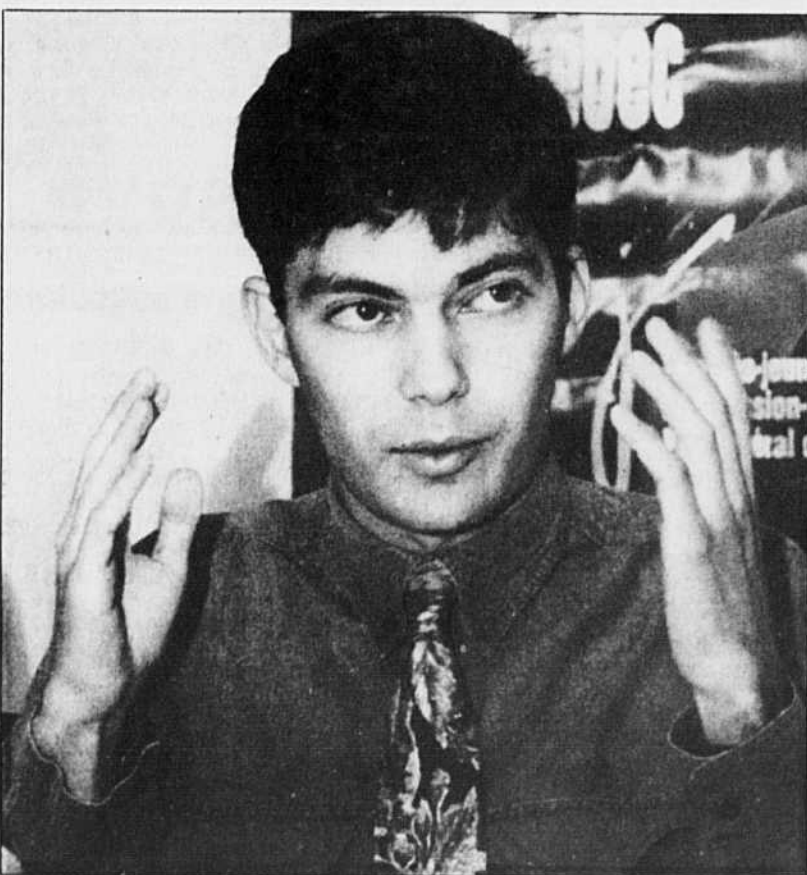
avant même que soit connu le résultat du vote de la Chambre des députés.

Le Sénat brésilien doit à présent se prononcer à la majorité des deux tiers sur la destitution de M. Collor dans un délai de 180 jours. Mais ce vote est considéré comme une simple formalité par la classe politique brésilienne et par les observateurs, l'opposition disposant d'une large majorité au Sénat.

Le vice-président Itamar Franco va être appelé à la présidence dans les 48 heures et va former un nouveau gouvernement.

Le président Collor avait annoncé avant le vote son intention de réagir publiquement dès hier soir, soit par un message à la nation, soit par un

Voir page A-4 : La destitution



Mario Dumont au DEVOIR

Le PLQ s'est compromis dans une stratégie auto-destructrice

Pierre O'Neill

EN DÉTOURNANT le congrès d'août et imposant un projet d'entente inacceptable à la majorité des Québécois, le Parti libéral du Québec s'est compromis dans une stratégie référendaire auto-destructrice.

Et les jeunes qui s'en sont éloignés n'y retourneront que si le parti redevient le véhicule politique privilégié des aspirations du Québec, prévient Mario Dumont.

Celui que la voix de la dissidence a rendu plus célèbre que la majorité des ministres de son gouvernement n'est pas parvenu à se libérer l'esprit de ce « triste moment » que fut le congrès « louche » qui a forcé la main des militants libéraux et renié

le rapport Allaire. Encore aujourd'hui, il en évoque les « manoeuvres » douteuses qui ont détruit en quelques minutes le consensus que le parti avait mis des années à bâtir. « Ce fut un triste moment pour le PLQ et pour le Québec. »

En entrevue au DEVOIR, le président de la Commission jeunesse du Parti libéral s'est dit convaincu que bon nombre des Jeunes libéraux sont aujourd'hui « désabusés » de la politique et se sont placés en retrait de l'action, le temps de laisser passer la bourrasque de la partisanerie. Selon le bilan qu'il dresse de cet épisode, seulement six membres de son exécutif oeuvrent au sein du camp du OUI, alors que les autres ont majoritairement joint les rangs du Réseau des libéraux pour le NON, le

commando dont Jean Allaire a pris la tête.

Il trouve également significative cette donnée des récents sondages démontrant que 33 % des électeurs libéraux entendent dire NON à l'entente.

Pourchassé par les médias et accablé par la campagne que mène le Réseau à travers le Québec, Mario Dumont n'a pas encore eu le temps de réfléchir à l'après-référendum, à son avenir politique.

Son audace et son entêtement à combattre la position officielle de son parti le rendent passible d'expulsion. Mais aux ténors du OUI, qui le présentent comme un néo-péquist, il réplique qu'il demeure un libéral et qu'il n'est pas indépendantiste. D'ailleurs, il se sent plus à l'aise dans le

camp du NON que tous les malheureux libéraux « que l'on a contraints ou qui se sont contraints » à travailler pour le OUI contre leurs convictions.

Détail succulent, Charles Lasnier, qui préside aujourd'hui le comité des jeunes pour le OUI, est un employé de la Banque Royale.

De l'analyse qu'il fait à ce stade de la campagne référendaire, l'étudiant de 22 ans de l'Université Concordia déduit que la façon d'agir des dirigeants de son parti s'avère auprès des jeunes plus dommageable qu'il ne l'avait jugé au départ. Il ne lui paraît pas acquis qu'ils retourneront au parti, surtout si le NON l'emporte au référendum du 26 octobre. Ce dont il est certain, c'est que les jeunes y re-

Voir page A-4 : Dumont

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

SAMEDI ET DIMANCHE 3-4 OCTOBRE SEULEMENT

1250, boulevard René-Lévesque

46^e étage

11:00 à 17:00

AVEC LA PARTICIPATION DE

MARATHON

VUE ART

POINTS SUR L'ART

Michel Tétrault Art International

Grande-Baleine: la Coalition élargirait son mandat

Catherine Leconte

L'ASSOCIATION des manufacturiers du Québec s'inquiète du « dangereux précédent pour les projets futurs de développement industriel » que risquent selon elle de créer les exigences « excessives » formulées par les comités d'évaluation environnementale du projet Grande-Baleine dans l'étude d'impacts commandée à Hydro-Québec.

Et comme mieux vaut prévenir que guérir, l'AMQ entend faire élargir le mandat de la Coalition pro-Grande-Baleine (un lobby qui compte une vingtaine de membres dont l'AMQ, le Conseil du patronat du Québec, la FTQ, la CSN et diverses Chambres de commerce et associations d'ingénieurs et de réalisateurs de grands projets) pour qu'elle se mobilise à l'avenir en faveur de tous les projets de développement hydro-électrique dans le Nord québécois.

Le président du CPQ, Ghislain Dufour, et la vice-présidente exécutive de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, Johanne Desrochers, ont confirmé en entrevue que

divers groupes et associations membres de la Coalition consultent actuellement leurs membres sur ce point.

En conférence de presse hier, le directeur général de l'AMQ, Richard Le Hir, s'en est pris au gouvernement du Québec, et en particulier au ministre de l'Environnement Pierre Paradis, en tant qu'administrateur provincial du processus d'évaluation environnementale prévu par la Convention de la Baie James.

La Convention donne en effet à l'administrateur le pouvoir de modifier au besoin la directive d'étude d'impacts rédigée par les comités d'évaluation d'un projet de développement, avant de la transmettre au promoteur du projet. Mais pour Grande-Baleine, M. Paradis a transmis la directive telle quelle à Hydro-Québec, le 9 septembre dernier.

Ce faisant, il a, affirme M. Le Hir, « accrédité auprès des industriels et des environnementalistes et de la population en général l'existence de nouvelles normes pour les études d'impacts ». Car la directive en question va, selon le directeur de l'AMQ, au-delà des exigences prévues par la

Convention de la Baie James, notamment au chapitre des impacts sociologiques des projets de développement.

Doit-on en déduire, s'interroge M. Le Hir, que cette directive servira de modèle aux études d'impacts environnemental que devront réaliser tous les promoteurs industriels avant de pouvoir entreprendre leurs projets ? « Si c'est le cas, prédit-il, le Québec aura le douteux privilège d'avoir l'encadrement environnemental le plus strict au monde en même temps que le niveau d'investissement industriel le plus bas ».

À quoi la porte-parole du ministre Paradis, Sylvie Marier, rétorque que Grande-Baleine n'est pas un projet comme un autre, à cause de son ampleur et aussi à cause de la procédure environnementale exceptionnelle dont elle fait l'objet depuis que Québec, Ottawa, les Cris et les Inuits se sont entendus en janvier pour le soumettre conjointement à trois processus d'évaluation.

Cette procédure « longue et complexe » a produit une directive « exigeante », a reconnu Mme Marier, mais sûrement pas impossible à sa-

tisfaire puisque « Hydro-Québec a déjà manifesté sa volonté d'y répondre dans les meilleurs délais ».

D'un commun accord avec l'administrateur fédéral de la Convention, Michel Dorais, le ministre Paradis a donc décidé de transmettre la directive à Hydro-Québec sans y rien changer, compte tenu du fait que ce texte avait été « approuvé à l'unanimité » des divers comités d'experts impliqués dans sa rédaction.

Richard Le Hir semble par ailleurs avoir fait des vagues dans la Coalition pro-Grande-Baleine, en allant un peu trop vite en besogne au goût de certains de ses alliés qui n'ont pas une marge de manœuvre aussi large que la sienne vis-à-vis de leurs memberships respectifs. M. Le Hir avait convoqué mercredi dernier une conférence de presse au nom de la Coalition pour annoncer l'élargissement du mandat de cette dernière à l'ensemble du développement énergétique du Nord québécois. Convocation qui avait été annulée *in extremis*, puis lancée à nouveau hier, mais seulement au nom de l'AMQ.

Deux grandes réformes « anti-business » bientôt adoptées en Ontario

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Pendant que toute l'attention sera portée sur le débat référendaire au Canada, deux réformes hautement controversées seront adoptées en Ontario d'ici les prochaines semaines : la réforme du travail et l'équité en emploi.

La session parlementaire reprend aujourd'hui à Queen's Park et le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, grâce à de nouveaux règlements qui limitent la durée des débats en Chambre, entend bien faire passer ces projets de loi le plus rapidement possible.

On s'attend à ce que la réforme du travail devienne loi d'ici la fin octobre ou la mi-novembre. Pour ce qui est de l'équité en emploi, elle sera adoptée d'ici Noël.

Le projet de loi 40 sur la réforme du travail favorise la syndicalisation et interdit le recours aux briseurs de grève lors des conflits de travail.

Vivement contesté par le milieu des affaires, lequel affirme que la législation fera perdre 295 000 emplois en Ontario, le projet de loi a été adouci au printemps et réétudié cet été.

Les derniers amendements qui seront annoncés aujourd'hui ne feront pas changer d'idée le milieu des affaires, prédit-on à Queen's Park.

Mais ils constituent le dernier mot du premier ministre Rae : « Il n'est pas question que notre gouvernement recule dans ce dossier », disait-il, lors de sa retraite à Honey Harbour, voilà quelques semaines.

L'an dernier, le gouvernement a reculé dans le dossier de l'assurance-automobile et du magasinage le dimanche, cédant dans les deux cas au lobby du milieu des affaires. Avec la réforme du travail, il conserve l'ap-

pui des syndicats ontariens, lesquels représentent une part importante de son électoral.

Dans le domaine de l'équité en emploi, le gouvernement veut adopter un projet de loi qui force les employeurs à fixer et respecter des objectifs d'emplois pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés. De plus, il veut étendre la loi sur l'équité en emploi à 420 000 Ontariennes de plus.

Parallèlement à ces mesures jugées « anti-business », le gouvernement doit faire part de ses prédictions économiques en novembre prochain. L'on s'attend à ce que le discours du trésorier Floyd Laughren soit presque aussi sombre que l'an dernier — récession, baisse des revenus, ajustements nécessaires, etc. — malgré les promesses de renouveau économique contenues dans le discours du budget d'avril 1992.

« Quand vous passez votre temps à voter des lois qui découragent le milieu des affaires, ne vous attendez pas à susciter un renouveau économique », commentait hier Lynn McLeod, le leader de l'opposition libérale.

Quant au dossier constitutionnel, il recevra quelques jours d'attention à Queen's Park, lors d'un débat sur une résolution parlementaire dont on ne connaît pas encore le contenu.

Les conservateurs souhaitent que le débat ait lieu avant le 26 octobre, date du plébiscite canadien.

Les trois partis politiques — libéraux, conservateurs et néo-démocrates — sont favorables à l'accord de Charlottetown, à l'exception de deux députés dissidents. Mais en juillet dernier, à l'occasion d'un vote sur un bill privé, une majorité de députés s'étaient prononcés en faveur de l'abolition du Sénat. On ne sait pas si cette contradiction reviendra sur le tapis.

BioChem réclame 18 millions \$ de l'Institut Pasteur pour « agissements parasitaires »

Gérard Bérubé

APRÈS avoir échoué dans sa tentative d'en arriver à un règlement à l'amiable, BioChem Pharma a intenté une action contre l'Institut Pasteur de Paris et réclame un dédommagement de 18 millions \$.

L'action intentée contre le centre de recherche français par la société pharmaceutique de Laval a été déposée hier à la Cour supérieure du Québec. Selon l'information recueillie par un journaliste de la station radiophonique CBF, BioChem accuse l'institut français de « concurrence déloyale » et d'« agissements parasitaires ». Le dédommagement réclamé viserait à compenser l'entreprise de Laval pour le temps et les ressources qu'elle a investis dans le projet de développement d'une trousse diagnostique du sida.

Tous les appels logés hier auprès de BioChem Pharma étaient directement acheminés vers le conseiller juridique de l'entreprise. Or, l'avocat

de BioChem dans ce dossier, Me Louis B. Bélanger, n'a pu être rejoint au moment d'aller sous presse. Le reporter de CBF a toutefois précisé que « BioChem soutient avoir fourni à l'Institut Pasteur les résultats secrets de ses recherches sur une nouvelle façon de dépister la séropositivité ».

L'objet du litige consisterait essentiellement en le non-respect des clauses de l'entente de collaboration convenue entre les deux organismes de recherche, entente portant sur le développement et la commercialisation de la trousse diagnostique. Selon BioChem, « l'Institut aurait mis fin unilatéralement au projet de commercialisation et s'approprié, de plus, à empêcher BioChem de poursuivre la vente au Canada des trousse de dépistage qu'elle a mises au point ». Quant aux prétentions de Pasteur, les trousse de BioChem s'inscriraient en violation des droits rattachés à un brevet que détenait l'Institut de Paris.

Choc d'hélicoptères près des chutes Niagara: 4 morts

NIAGARA FALLS, Ontario (PC) — Deux hélicoptères transportant des touristes sont entrés en collision près des chutes Niagara, hier, provoquant la mort des quatre occupants d'un des appareils.

Le deuxième hélicoptère a réussi un atterrissage d'urgence à un kilomètre au sud des chutes, dans un terrain de stationnement du parc d'attraction Marineland.

L'appareil qui s'est écrasé a plongé dans un buisson situé à uniquement 100 mètres à l'ouest des chutes canadiennes, où se trouvent des centaines de touristes. « La queue de l'appareil s'est séparée de la cabine et celle-ci est tombée comme une roche », a déclaré M. Angelo Mirabella, qui se trouvait tout près à l'hôtel Oakes Inn lorsqu'est survenu l'accident, peu après midi.

Deux hommes et deux femmes se trouvaient à bord de l'hélicoptère qui s'est écrasé et qui appartenait à la compagnie américaine Rainbow Helicopters, de l'État de New York. Le pilote a été identifié comme étant Ben Poprawski, de Kendall (New York).

Le deuxième hélicoptère, propriété de Niagara Helicopters, de Niagara Falls, transportait quatre passagers, en plus du pilote. Deux passagers ont subi des blessures lé-

gères et le pilote s'est blessé à l'épaule, a affirmé le porte-parole de la compagnie, Mme Ev McTaggart. Personne au sol n'a été blessé.

EN BREF...

Bourgogne millésime

PARIS (AP) — Le cru des 1992 des vins de Bourgogne « se présente d'ores et déjà comme un grand millésime », selon un communiqué publié hier par le Comité interprofessionnel des vins de Bourgogne. La vendange, d'une bonne qualité sanitaire, présente des teneurs en sucre élevées et souvent égales, voire même supérieures à celles relevées en 1990, millésime pourtant exceptionnel selon le Comité. Pour les vins rouges, 1992 se caractérise par une très belle couleur d'une nuance « grenat intense », une structure complexe ainsi que des arômes puissants et déjà bien développés. Pour les vins blancs, les premières impressions laissent augurer des vins riches, gras, d'une grande persistance. La vendange a commencé précocement — le 7 septembre dans le Mâconnais — avec plus de deux semaines d'avance sur une année normale.

Le coût du sida

WASHINGTON (Reuter) — Les compagnies d'assurances américaines ont versé l'an dernier environ 1,3 milliard \$ d'indemnités liées au sida, selon une enquête effectuée par le Conseil américain de l'assurance-vie et l'Association américaine d'assurance médicale. Depuis 1986, les versements d'indemnités liés au sida ont totalisé 4,9 milliards \$. L'enquête est fondée sur les réponses de 387 compagnies d'assurances dont les versements représentent 73 % des demandes d'indemnités.

NOUS, ON VEND LES ÉCONOS.

Hydro-Québec est fière de s'associer à 83 chaînes de détaillants pour vous offrir un grand nombre d'appareils et d'accessoires qui vous aideront à chauffer, calfeutrer, éclairer, ventiler, équiper votre maison plus efficacement.

Profitez des nombreux rabais offerts sur les produits économiseurs d'énergie tout au long de la période de promotion du 7 septembre au 26 décembre.

Vous reconnaîtrez les détaillants au symbole :

ICI ON VEND LES ÉCONOS.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ÉVITONS LE GASPILLAGE

Q Hydro-Québec

POINTS DE VUE SUR L'ART

VOIR A-1

Michel Tétreault Art International

Oxfam poursuit deux anciens dirigeants pour 822 000 \$

L'ORGANISME de coopération internationale Oxfam-Québec a intenté hier une poursuite de 822 000 \$ contre deux de ses anciens dirigeants, Jean O'Keefe et Gaston Truchon.

Les procureurs d'Oxfam-Québec allèguent, dans les documents déposés au greffe de la Cour supérieure du Québec, à Montréal, que cet ancien président et cet ex-directeur général ont, de 1986 à 1982, « violé leurs obligations contractuelles ».

Aux deux intimés, Oxfam-Québec réclame notamment 300 000 \$ de dommages en raison de pertes occasionnées par le scandale produit par la divulgation de leurs agissements.

Oxfam-Québec, dont le nouveau président du conseil est M. Jean-Pierre Charbonneau, avait distribué aux journalistes qui le désiraient copie du rapport de comptes (Ernst et Young) qui, l'an dernier, avaient dénoncé plusieurs cas de dépenses somptuaires ou injustifiées attribuées à MM. O'Keefe et Truchon.

La poursuite visant Jean O'Keefe entend récupérer 171 000 \$ d'honoraires de promotion versés illégalement à Gestion Jean O'Keefe Inc., propriété de cet ancien cadre de l'organisme dont on réclame, au surplus, qu'il rembourse 162 000 \$ de frais de déplacement et de représentation « injustifiés ». Quant à Gaston Truchon, on lui reproche d'avoir encaissé pour plus de 188 000 \$ de frais de déplacement et de représentation injustifiés.

« Texas A » empirera la grippe cette année

TORONTO (PC) — En ouvrant la porte pour nous quitter, l'été a laissé entrer un courant d'air automnal... propice à la grippe.

Or, les médecins prédisent que la grippe sera mauvaise cette année, à cause de l'arrivée au Canada d'un virus de nouvelle souche, le « Texas A ».

« Seul un faible pourcentage de la population a été exposé à cette souche de virus et a donc développé les anticorps nécessaires pour lutter contre ce type de grippe », a expliqué Rob Van Exan, porte-parole des laboratoires Connaught, un des leaders mondiaux dans le domaine de la vaccination contre la grippe.

« Bref, il y a une possibilité d'épidémie », a-t-il souligné.

Et si, pour la plupart des gens, la grippe se limite aux symptômes habituels — fièvre, nez qui coule, douleurs musculaires, frissons, toux — qui disparaissent au bout d'une dizaine de jours, ce n'est pas le cas pour quelque six millions de Canadiens, parmi lesquels se trouvent les personnes âgées et des gens ayant des problèmes chroniques de santé.

Pour eux, la grippe peut-être mortelle. En fait, au moins 2000 Canadiens meurent chaque année de cette maladie.

La plupart des provinces offrent des services gratuits de vaccination pour tous ces groupes.

Le vaccin contre la grippe est recommandé pour les gens travaillant dans le domaine de la santé, pour les familles des personnes à risque, pour ceux qui travaillent dans les services essentiels — tels les policiers et les pompiers.

La version 1992-93 du vaccin protège contre trois souches principales de virus : « Texas A », « Beijing A » et « Panama B ».

Il est préférable de se faire vacciner en septembre ou en octobre — le coût du vaccin est d'environ 10 \$ — afin de laisser au corps le temps de développer des anticorps avant que la véritable « saison de la grippe » ne commence — habituellement, en novembre.

En ce qui concerne la fréquence de la vaccination contre la grippe, elle est annuelle car la protection ainsi acquise est à court terme. De plus, les souches de virus les plus virulentes varient d'une année à l'autre; le vaccin est donc modifié en conséquence — ainsi, cette année, on a laissé tomber le « Taiwan A » en faveur du « Texas A ».



PHOTOS CP

Mauvaise tangente

La bataille référendaire a donné dans le vandalisme, hier, à Québec. Au moins une pancarte du OUI et 10 du NON ont été souillées ou carrément déchirées.



Les médias se considèrent muselés et en appellent

André Bellemare

de la Presse canadienne

QUÉBEC — L'affaire Wilhelmy s'est enlisée hier au Palais de justice de Québec quand les avocats des médias, se considérant « muselés », ont contesté l'attitude du juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, et porté devant la Cour d'appel les décisions du magistrat lors de la séance d'hier matin.

Le climat de tension et d'affrontement entre les diverses parties qui durait depuis quelques jours a finalement éclaté à la reprise des audiences à 14 h 30 après que le juge Dufour eut une fois de plus interdit à Me Michel Chabot, procureur de Radiomutuel, une question à l'endroit de Me André Tremblay, conseiller constitutionnel auprès du gouvernement et interlocuteur de Mme Diane Wilhelmy dans la fameuse conversation du 28 août.

« M. le juge, je dois dire à ce moment-ci que nous nous sentons muselés et incapables de faire notre preuve et de poursuivre le contre-interrogatoire du témoin (André Tremblay). En conséquence, mon client me demande de porter en appel toutes vos décisions de ce matin », a déclaré l'avocat en prenant un peu par surprise toute la salle, incluant le juge lui-même.

Ce dernier, après un moment de silence, a répondu que l'avocat avait le droit de porter ses décisions en appel et que, dans les circonstances, il n'avait d'autre choix que d'ajourner l'audience.

La décision de Radiomutuel a été entérinée par la suite par les autres représentants des médias et ce matin, à 11 heures, les avocats se retrouveront devant le juge André Dubé pour demander la permission d'en appeler.

Cette nouvelle tournure des événements aura pour effet en bout de ligne de retarder encore la décision du juge de lever ou non l'injonction qui doit se terminer vendredi, le 2 octobre. Cette injonction interdit de diffuser le contenu de la conversa-

tion téléphonique entre Mme Wilhelmy, sous-ministre aux Affaires constitutionnelles, et M. André Tremblay au retour de celui-ci des négociations constitutionnelles de Charlottetown.

« Il ne s'agit pas pour nous de voir si cette conversation sera rendue publique avant le 26 octobre (jour du référendum), a expliqué Me Chabot aux journalistes. Il s'agit de faire valoir nos points de droit afin de nous assurer le respect du droit du public à l'information ».

Le climat avait commencé de se détériorer lundi en fin d'après-midi quand M. André Tremblay avait été appelé dans la boîte aux témoins. Adoptant une attitude hostile face aux questions de Me Chabot, le témoin s'est réfugié la plupart du temps derrière le secret professionnel pour ne pas répondre aux questions.

Le juge Dufour, de son côté, a toujours entériné les objections de Me Gérard Tremblay, l'avocat de Mme Wilhelmy, laissant peu de marge de manœuvre à l'avocat de Radiomutuel.

La goutte qui a fait déborder le vase a été le refus du juge de permettre des questions de Me Chabot sur la conférence de M. André Tremblay devant une quinzaine de membres de la Chambre de commerce de Montréal (le 14 septembre) et sur sa conférence de presse (le 17 septembre) où le conseiller de M. Bourassa a parlé des négociations constitutionnelles de Charlottetown.

Mais, une fois devant la Cour, M. Tremblay a invoqué le secret professionnel pour éviter d'en parler et le juge Dufour n'a pas trouvé pertinentes les questions là-dessus.

Celui-ci, s'estimant bloqué dans ses avenues, a alors décidé au nom de son client de contester les décisions du juge Dufour dans le but de tenter d'obtenir une certaine marge de manœuvre.

Tremblay admet finalement qu'il était l'interlocuteur de Wilhelmy

André Bellemare

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le conseiller principal du gouvernement Bourassa en matière constitutionnelle, Me André Tremblay, a finalement admis hier au Palais de justice de Québec, par la voix de l'avocat Gérard Tremblay, que c'est lui qui a parlé avec la sous-ministre Diane Wilhelmy le 28 août au sujet des négociations de Charlottetown.

Me Tremblay, procureur de Mme Wilhelmy dans la cause d'injonction pour empêcher la diffusion de cette conversation, en a informé le tribunal et les avocats des médias dès la reprise de l'audience hier matin afin, a-t-il expliqué, d'accélérer les procédures judiciaires.

S'adressant au juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, l'avocat a déclaré que « nous sommes en mesure de stipuler, pour accélérer les procédures et aux fins seulement de l'injonction interlocutoire, que la requérante (Mme Wilhelmy) est prête à admettre que :

■ le 28 août 1992, M. André Tremblay a logé un appel de son téléphone cellulaire à Mme Wilhelmy à sa résidence privée;

■ la conversation a duré 27 minutes et elle a débuté à 22 h 24 minutes;

■ la cassette sous scellé et déposée au tribunal constitue l'enregistrement de cette conversation.

Il a également été admis que M. Tremblay a utilisé un téléphone cellulaire et que Mme Wilhelmy s'est servi d'un appareil conventionnel.

Sur insistance de Me Michel Chabot, avocat de Radiomutuel, Me Tremblay a convenu que l'interlocuteur de Mme Wilhelmy aurait pu avoir facilement accès lui aussi à un téléphone conventionnel (au lieu du cellulaire).

Cet aveu de la partie demanderesse de l'injonction interlocutoire

Une autre augmentation (5 %) pour les usagers du métro et de l'autobus

Une certaine forme de « rattrapage » face aux étudiants et aux gens âgés

Pierre Cayouette

LE PRÉSIDENT du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, estime que le « transport en commun reste un bon deal » malgré les hausses tarifaires d'environ 5 % qui frapperont les usagers à partir du 1er janvier 1993.

M. Perreault a cherché à mettre en perspective, hier, les augmentations tarifaires contenues dans ses prévisions budgétaires pour l'année 1993.

En vertu de la nouvelle politique tarifaire de la STCUM, la carte mensuelle régulière passera de 41 \$ à 43 \$ en janvier 1993.

Il s'agit d'une augmentation de 4,9 %.

La carte mensuelle « à tarif réduit » — offerte aux étudiants et aux personnes âgées — grimpera de 15,50 \$ à 17,50 \$, soit une variation de 12,9 %.

Le coût d'un simple passage s'élèvera à 1,75 \$, plutôt qu'à 1,60 \$.

Pour les étudiants et les personnes âgées, le passage simple coûtera 0,90 \$, plutôt que 0,80 \$.

M. Perreault a précisé hier que la STCUM entendait faire « un certain rattrapage » au chapitre des tarifs aux étudiants et aux personnes âgées. Il a annoncé qu'au cours des trois prochaines années, l'augmentation des tarifs réduits sera légèrement au-dessus de l'inflation.

« Il n'y a pas d'autre société de transport dans le monde, à part la STCUM, où les tarifs réduits sont à 36 % du tarif régulier. Certaines sociétés vont jusqu'à 75 % du tarif régulier. Avec l'augmentation apportée en 1993, le prix de la CAM à tarif réduit passera de 36 % à 41 % du tarif régulier. Nous visons à atteindre progressivement l'objectif de 50 % », a

dit le président du conseil de la STCUM.

« Une hausse de deux dollars par mois nous semble quand même quelque chose de raisonnable, a-t-il poursuivi. On aurait pu imposer, de façon brutale, une augmentation radicale. Parce que la clientèle à tarif réduit (étudiants et personnes âgées) constitue une clientèle relativement captive ».

« Il y a une limite à la capacité des contribuables municipaux de consentir des rabais à caractère sociaux », a-t-il ajouté.

L'an dernier, le retrait de Québec du financement du transport en commun avait forcé les municipalités de la CUM à doubler leur contribution.

En 1993, la STCUM n'augmentera pas le fardeau fiscal des municipalités. La contribution des municipalités sera la même qu'en 1992, soit 305,2 millions \$. « Il nous semblait nécessaire de donner un répit aux contribuables des municipalités », a dit M. Perreault.

Par ailleurs, la STCUM entend réduire ses effectifs de 285 postes au cours des trois prochaines années.

Il n'y aura pas de mises à pied, assure M. Perreault. On procédera par attrition ou autrement.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un processus d'amélioration de la productivité qui produira des économies annuelles de 14,1 millions \$.

Les dépenses de la STCUM s'élèveront à 701 millions \$ en 1993.

Pour la première fois cette année, le conseil d'administration de la STCUM a invité le public à l'étude détaillée du budget et de la grille tarifaire. La première séance a eu lieu hier soir. La seconde aura lieu ce soir, au Holiday Inn Crown Plaza, 505 Sherbrooke est.

La discipline en classe et à l'école

Charles Côté

Montréal, Guérin, 1992

(229 pages)
22,5 x 30 cm
19,95 \$

En vente dans toutes les librairies et, plus particulièrement, dans les librairies Guérin:

- 4440, rue Saint-Denis, Montréal
- 4560, rue Saint-Denis, Montréal
- métro Longueuil
- 335, rue Sainte-Catherine est, Montréal
- 168, rue Sainte-Catherine est, Montréal

- Pour un tour d'horizon de la situation de la discipline
- Pour contrer la violence scolaire
- Pour instaurer une discipline « participative »
- Pour s'outiller en vue de faire face à des élèves « difficiles »
- Pour établir des liens avec la Formation personnelle et sociale



UNIVERSITÉ LAVAL

FORMATION PRATIQUE EN ARBITRAGE COMMERCIAL

offert par le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec et l'Université Laval

les 16 - 17 - 30 - 31 octobre 1992 de 9 h à 18 h

au Centre Sheraton 1201, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Extension de l'enseignement Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, bureau 2379 Université Laval Québec (Québec) G1K 7P4 Téléphone: (418) 656-3202 Télécopieur: (418) 656-5538



VOLVO
JOHN SCOTTI AUTO

4330 Jarry est, St-Léonard

CLINIQUE DE SÉCURITÉ GRATUITE

DU 13 OCT. AU 13 NOV.

PLUS DE 40 POINTS D'INSPECTION GRATUITEMENT
PERMISSION AUX CLIENTS D'ASSISTER AUX TRAVAUX
RAPPORT DÉTAILLÉ APRÈS CHAQUE VÉRIFICATION

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

725-9394

10% SUR TOUS ACCESSOIRES VOLVO EN MAGASIN
SPECIAL SUR PNEU D'HIVER GISLAVED MONTÉ SUR JANTE

ESSAI DISPONIBLE SUR MODÈLE 93

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Richier

loré, sarcastique, amusant et ô combien personnel.

Non, il n'a pas proféré de grossièretés, non il n'a pas dit que les Québécois sont racistes, anti-sémites, et autres considérations du genre qui lui ont valu les foudres de tant de gens au Québec le printemps dernier.

Mais, il fut à peine question du Canada et du Québec dans cette émission fort mal intitulée. Les télespectateurs ont plutôt eu droit à un vivant exposé de la «difficile» situation des Anglo-Québécois, pris entre une ridicule loi sur l'affichage et une société québécoise qui ne veut pas d'eux.

À l'appui de sa thèse, Mordecai Richier a donc interviewé Don Johnston, l'ancien ministre libéral fédéral, l'avocat Julius Grey, l'économiste John McCallum, le polémiste William Johnston et des commerçants anglophones.

Et Alain Dubuc, l'éditorialiste de *La Presse*, qui a appris aux Anglais que les lois québécoises sur la langue d'affichage «ont provoqué de grands bouleversements, ont coûté très cher, mais n'ont rien donné».

Les Britanniques ont appris de leur télé qu'il serait impossible de partager la dette fédérale advenant la souveraineté du Québec. Mais Richier n'a jamais fait mention d'études indiquant qu'un Québec souverain serait économiquement viable. Rien non plus dans le documentaire pour expliquer les raisons qui ont motivé l'adoption de l'odieuse loi 101 et de l'ignoble loi 178.

Pour incarner le nationalisme québécois, Mordecai Richier a choisi Jacques Godbout et Daniel Latouche. Pas d'attaques, donc, contre les séparatistes extrémistes et excités, mais les propos des deux hommes sont mis en perspective de façon telle que tout Britannique normalement constitué a dû les trouver bien naïfs.

«Il n'y a pas de mal à avoir l'affichage français dans un pays francophone, dira Jacques Godbout. Quand on voyage, il faut apprendre à faire affaire avec la langue du pays.»

«L'anglais est ma langue et je suis né ici», rétorque à l'image suivante un Anglo-Québécois qui tient hôtel dans les Cantons de l'Est.

C'est en fait là où le bât blesse : à ce jeu des ripostes, pas une fois le nationaliste ne gagnera.

Mordecai Richier y a mis de l'humour, parfois même des nuances (oui, oui !) — qu'une plainte contre la loi 178 se retrouve à l'ONU, entre la

Somalie affamée et l'ex-Yougoslavie en guerre, vraiment !, souligne-t-il.

Il parle des autochtones, des débats constitutionnels qui n'en finissent plus et des gens qui en ont assez. Il dit qu'il croit encore à un compromis, qu'il souhaite la survie du Canada.

C'est son point de vue, comme le soulignait l'ouverture de l'émission. Mais dans cette Grande-Bretagne où pas une ligne ne s'écrit sur le référendum à venir (sauf une récente chronique dévastatrice du *Times* ridiculisant la «société distincte» et comparant le choix des sénateurs autochtones à un processus racial nazis), la vérité de Mordecai devient la vérité tout court. Et les Britanniques, qui ont en tête l'Irlande et James Cronin, ne verront là rien pour comprendre le nationalisme québécois.

◆ Libre-échange

éléments cruciaux de sa stratégie économique avant de signer une entente avec les États-Unis.

La commission cite notamment les tarifs préférentiels que consent Hydro-Québec à certains industries.

«Certains analystes considèrent que l'octroi de tarifs énergétiques préférentiels à des consommateurs locaux constituerait probablement une violation de l'accord bilatéral, et serait probablement un objet de litige entre le Québec et les États-Unis advenant la négociation d'une nouvelle entente», écrit la commission.

Au cours de sa dernière visite à Washington, en novembre 1991, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau avait déclaré qu'il était confiant de voir les Américains accepter d'inclure le Québec dans la zone de libre-échange nord-américaine.

Dans une étude rendue publique en octobre 1991, le directeur du programme d'études canadiennes de l'université St. Lawrence, M. Joseph Jockel, avait affirmé qu'il serait très surprenant de voir les États-Unis refuser d'étendre l'accord de libre-échange au nouvel État québécois.

Dans son rapport, la Commission américaine du commerce international soutient que la question du libre-échange avec les États-Unis et de l'accès au marché canadien jouera un rôle important lors du référendum du 26 octobre prochain.

«Ces questions, combinées à la récession actuelle et au haut taux de chômage au Québec, pourraient fort bien inhiber le fort désir d'indépendance, donnant à l'incertitude économique une influence plus importante sur le résultat du référendum qu'il n'est généralement admis», écrit la commission.

Le rapport explique que le commerce extérieur est crucial pour le Québec. En 1987, ses exportations vers les autres provinces et le reste du monde représentaient 40 % de son produit intérieur brut.

Dans son rapport, l'agence américaine effectuée également un tour d'horizon des relations commerciales canado-américaines. Elle soutient qu'en dépit des critiques exprimées dans les milieux syndicaux canadiens, l'accord de libre-échange bilatéral est un succès. Depuis son entrée en vigueur, le 1er janvier 1989, le commerce bilatéral entre les deux pays a augmenté de 13,9 %.

◆ Dumont

viendront seulement si le parti fait preuve d'ouverture d'esprit et les assure qu'ils auront toute latitude pour participer au processus de reconstruction d'un consensus.

«Si l'attitude du parti est de déclencher une immense chasse aux sorcières et de se renfermer dans des dogmes, je doute alors que les jeunes aient la volonté de le réintégrer. Ils ont refusé de piler sur leurs convictions pour la campagne référendaire, je ne pense pas qu'ils vont piler sur leurs idées pour rentrer par la base militante. Le parti devra se rapprocher de la population et il aura après le référendum une excellente occasion d'inviter les jeunes à participer à ce processus, parce que les jeunes sont plus aptes que quiconque à y redonner le second souffle dont il a un urgent besoin».

De l'avis de Mario Dumont, cette remise en question s'imposera d'autant plus que la victoire du NON est prévisible. Il est convaincu que la «campagne de peur, le terrorisme économique» des tenants du OUI, n'empêchera pas les Québécois de voir clair dans cette entente, «qui nous propose de renier des pans entiers de notre histoire, de bloquer à jamais notre avenir collectif».

◆ **La destitution**

discours radiotélévisé.

La procédure de destitution politique qui vient d'être votée par la Chambre des députés à l'encontre du président est si complexe, si aléatoire et si lente qu'elle n'avait jusqu'à présent jamais abouti alors même qu'elle avait été lancée contre les présidents Cutillo Vargas dans les années 50 et plus récemment contre José Sarney, le prédécesseur de M. Collor.

Si M. Collor en est arrivé à ce stade, c'est que les accusations portaient sur un enrichissement illicite et personnel qui a choqué le pays tout entier. Voici la procédure de destitution.

Publication au Journal officiel de la république (sans doute dans les 24 heures) du renvoi du président devant le Sénat.

Lecture au Sénat de l'acte d'accusation contre le chef de l'État (sans doute dans les 48 heures).

Le président du Sénat ouvre immédiatement la procédure de destitution devant la Chambre haute. Transfert des pouvoirs : le vice-président M. Itamar Franco assume la présidence.

Le Sénat a 180 jours au maximum pour se prononcer sur la destitution. Il peut la confirmer ou l'infirmer. Il doit la ratifier à la majorité des 2/3 des 81 sénateurs.

Dans le cas du président Collor qui ne dispose pas d'appuis puissants au Sénat, ce vote est considéré par les observateurs comme certain.

Après le vote du Sénat, la destitution définitive est prononcée et le président quitte le palais présidentiel. Le vice-président achève le mandat du président qui courait jusqu'à janvier 1995.

◆ Secousses

de la Banque du Canada, les taux sur les bons du Trésor ont légèrement retraité pour s'établir à 7,40 %. En début d'après-midi, ils se vendaient sur le marché secondaire à un taux de 7,46 %.

D'après les observations formulées par Mme Viviane Nicholson, cambiste à la Banque de Montréal, ce sommet de 7,70 % fut la traduction de la rumeur qui voulait qu'une institution financière prenne les devants en majorant sensiblement sa marge de taux.

Rejoint à son bureau torontois en début de soirée, le coauteur de l'étude publiée vendredi dernier par la Banque Royale, M. Edward Neufeld, premier vice-président de cette institution, a confié qu'il n'y avait aucun lien de cause à effet entre la tempête qui a frappé le dollar hier et les constats dramatiques qu'il avance dans cette étude portant sur les conséquences économiques d'une séparation du Québec du reste du Canada.

Plus tôt dans la journée, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, avait montré du doigt la Banque Royale en affirmant notamment qu'elle était allée trop loin dans les conclusions de cette fameuse étude comme dans son implication dans le débat référendaire.

M. Parizeau a déclaré en effet que «ces gens (les économistes de la Banque Royale) sont pris très au sérieux à l'extérieur du Canada. Il est normal que des pamphlets du genre de celui qu'a commis la Banque Royale aient des répercussions sur les marchés».

À cette accusation, M. Neufeld a rétorqué tout d'abord que la publication de l'étude dans la matinée de vendredi n'avait tellement pas eu d'effet sur le dollar qu'il clôture en hausse cette journée-là. À son avis, c'est davantage la publication des sondages, et au premier chef le fait

Une oeuvre magistrale

La Chambre Blanche

Un spectacle de la compagnie O Vertigo. Chorégraphie : Ginette Laurin. Musique : Michel Drapeau. Scénographie : Stéphane Roy. Costumes : Jean-Yves Cadieux. Éclairages : Axel Morgenstern. Spectacle présenté au Théâtre Maisonneuve jusqu'à demain soir.

Mathieu Albert

festival
Internationale de Nouvelle
danse

LE LANCEMENT de la cinquième édition du Festival international de nouvelle danse (FIND) avait lieu hier soir au Théâtre Maisonneuve avec le nouveau spectacle de la compagnie O Vertigo dirigée par Ginette Laurin. Ce premier spectacle, absolument magnifique, ouvre une parade chorégraphique qui durera 12 jours, au cours de laquelle le public montréalais verra défiler pas moins de 27 compagnies, 250 danseurs, et 31 productions différentes en provenance de six pays : l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, la France, l'Angleterre, le Canada et le Québec.

La nouvelle création d'O Vertigo inaugurerait également le volet spécial formulées par Mme Viviane Nicholson, cambiste à la Banque de Montréal, ce sommet de 7,70 % fut la traduction de la rumeur qui voulait qu'une institution financière prenne les devants en majorant sensiblement sa marge de taux.

Rejoint à son bureau torontois en début de soirée, le coauteur de l'étude publiée vendredi dernier par la Banque Royale, M. Edward Neufeld, premier vice-président de cette institution, a confié qu'il n'y avait aucun lien de cause à effet entre la tempête qui a frappé le dollar hier et les constats dramatiques qu'il avance dans cette étude portant sur les conséquences économiques d'une séparation du Québec du reste du Canada.

Plus tôt dans la journée, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, avait montré du doigt la Banque Royale en affirmant notamment qu'elle était allée trop loin dans les conclusions de cette fameuse étude comme dans son implication dans le débat référendaire.

M. Parizeau a déclaré en effet que «ces gens (les économistes de la Banque Royale) sont pris très au sérieux à l'extérieur du Canada. Il est normal que des pamphlets du genre de celui qu'a commis la Banque Royale aient des répercussions sur les marchés».

À cette accusation, M. Neufeld a rétorqué tout d'abord que la publication de l'étude dans la matinée de vendredi n'avait tellement pas eu d'effet sur le dollar qu'il clôture en hausse cette journée-là. À son avis, c'est davantage la publication des sondages, et au premier chef le fait

Un monde fait d'ambiguïtés et de poésie où la danse devient comme un état second pour les danseurs, une façon d'entrer en communication par des gestes qui racontent la souffrance, la joie, le bonheur et la complexité. Partout au cours de la pièce on a l'impression que les personnages se connaissent depuis toujours, et qu'ils étaient là bien avant que les spectateurs ne prennent place.

Cette nouvelle création correspond à l'une des pièces les mieux achevées qu'a produites jusqu'à présent Ginette Laurin. La recherche gestuelle qui alimente la chorégraphie est d'une extraordinaire fécondité. Non seulement les nuances se sont multipliées, mais le registre de son vocabulaire s'est considérablement étendu. On a la constante impression de se trouver en présence d'une chorégraphe parvenue à la pleine possession de son art. Son écriture chorégraphique s'est déployée, approfondie, complexifiée. La danse, parfaitement intégrée à la musique, se présente comme une fine broderie. Il y a une intelligence à l'oeuvre de bout en bout.

Seule faiblesse, les épisodes parlés qui saupoudrent la pièce. Ginette Laurin, comme c'est la manie chez les chorégraphes contemporains, juxtapose à la danse un discours oral qui apparaît superflu et qui rompt l'envoûtement dans lequel elle nous tient. Pour le reste, son oeuvre est magistrale.

être la valeur du dollar pour que nous soyons plus compétitifs. Et que disent toutes ces études ? Que le dollar devrait se situer entre 80 et 82 cents américains. C'est ce que nous avons présentement.»

Pour M. Neufeld comme pour M. Normand, il ne fait guère de doute que la présente volatilité influe en fait que les investisseurs intègrent d'ores et déjà le phénomène référendaire. Ils anticipent sur les résultats.

«Il est fort probable que la semaine prochaine, de mentionner M. Normand, les marchés seront plus calmes. Et si les taux doivent augmenter, ce sera passager. L'économie canadienne est dans un tel état qu'elle ne peut pas se permettre une progression des taux.»



PHOTO PC

Un ministre autochtone à Regina

Keith Goulet est devenu hier le premier autochtone à entrer dans un cabinet en Saskatchewan. On le voit ici en compagnie du premier ministre Romanow, au moment de son assermentation.

EN BREF...

Comme Chrétien, Wells, et les autres...

CHICOUTIMI — Le chef du Réseau des libéraux pour le NON, Jean Allaire, soutient que la seule façon de se sortir du coin où le Québec se fait tasser à un contre 16 est de dire NON. Il a rappelé hier au Saguenay que tous ceux qui avaient dit NON à Meech sont ceux qui ont vraiment gagné dans les dernières offres.

Wells a dit NON et il a obtenu la clause Canada. L'ouest a dit NON et il a eu son Sénat égal, le député autochtone, Harper, a dit NON et il a eu le tiers des offres actuelles.

L'UPA s'abstiendra

PARIS — Même s'ils désapprouvent l'entente constitutionnelle, les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles du Québec ne s'engageront pas dans le comité du NON, a confirmé hier à Paris le président de l'organisation, M. Jacques Proulx. Réunis vendredi dernier, les 36 membres du Conseil général de l'UPA ont demandé à leur président et à leurs deux vice-présidents de rester en dehors des comités-parapluie.

«Je suis parfaitement à l'aise avec ça», a dit M. Proulx. Historiquement, l'UPA a toujours pris position dans tous les grands débats québécois et canadiens. Mais elle s'est toujours tenue loin de la basse partisanerie. Et c'est ce que nous faisons encore cette fois-ci.

Signori s'implique à titre personnel

MONTREAL — C'est à titre individuel que la présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Mme Céline Signori, a finalement pris position dans le débat référendaire, au point d'enregistrer l'un des messages télévisés de la campagne pour le NON. Mme Signori est celle qui avait annoncé aux médias, le 16 septembre, que le chef de cabinet du ministre fédéral Robert Renée de Cotret avait demandé à son organisme de s'engager à ne pas prendre position pendant la campagne référendaire, en retour du versement de sa subvention. Elle insiste, cependant, pour dire que c'est à titre individuel qu'elle s'est prêtée à la campagne du NON, et non à titre de la FFQ qui prendra position la semaine prochaine.

d'après la Presse canadienne

Michel Bélanger explique son OUI

Ce n'est pas la meilleure entente mais c'est la meilleure des ententes possibles

Jean Chartier

M. MICHEL BÉLANGER a décidé de voter OUI au référendum. Le président de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec a donc fait son lit. Il écrit très clairement : «La sagesse collective qui a permis aux Québécois de conserver leur identité et de persister à vouloir l'épanouir indique qu'il faut répondre OUI à la question référendaire».

M. Bélanger répond donc sans ambiguïté, ce qui ne l'empêche pas de situer le débat de façon nouvelle et intéressante. Il ramène à deux les options, entre «fédéralisme renouvelé en profondeur ou souveraineté». M. Bélanger a toujours eu un style original, le panache d'une forte personnalité. Il restitue les options à sa manière.

Il reconnaît d'abord qu'il y a toujours deux voies de solution. Ce qui l'amène à faire cette observation sur ce qui n'est peut-être pas définitif à jamais : «Si l'une, fédéralisme renouvelé en profondeur devient impossible, l'autre, la souveraineté, demeurera la seule en course».

Et M. Bélanger écrit ensuite une remarque suave dont il a le secret : «On peut bien préférer l'une de ces voies à l'autre, mais on ne peut les emprunter toutes les deux en même temps». Celui qu'on appelait le

sphinx au moment où il était dans la fonction publique n'a pas changé. Il n'exclut jamais rien à long terme. Il ne se prononce qu'à court terme.

M. Bélanger s'adresse aussi aux alarmistes sans les nommer. Il considère en effet le NON comme un vote négatif. Il écrit qu'il voit mal comment un tel vote permettrait un fédéralisme renouvelé différent de ce qui est proposé, et ce, pour trois raisons. «D'abord que l'on puisse reprendre sans grande difficulté toute la négociation. Ensuite, qu'on puisse offrir plus grande satisfaction au Québec et en même temps donner plus grande satisfaction à toutes, ou presque, les dix, onze ou douze parties au débat. Enfin qu'on puisse accomplir tout cela dans un laps de temps relativement bref. Comment peut-on croire à pareille chimère ?»

On le constate, le fond de l'argumentation de M. Bélanger ne traite pas de l'entente comme telle mais plutôt de l'impossibilité d'en arriver à une meilleure entente. C'est donc au nom du réalisme dans les négociations et avec un certain désabusément que le président de Produits forestiers CP fait part de son option, sur le ton de l'humour et du détachement. Cet homme qui fut grand commis de l'État au moment de la Révolution tranquille, premier président francophone de la Bourse de Montréal, puis président de deux banques, fait un rappel historique pour donner



Michel Bélanger

plus de profondeur à son propos. Il se réfère à la position du Québec en 1982, position justifiant le refus de la signature du rapatriement de la Constitution. Le Québec allait perdre des pouvoirs qui lui étaient histori-

quement dévolus, juge-t-il. Il n'en est pas ainsi cette fois-ci. «Pour certains, écrit-il, un renouvellement en profondeur implique un transfert important de pouvoirs vers le Québec, et vers les autres provinces, si elles le veulent. Je ne suis pas de ceux-là, et ne l'ai jamais été».

Voilà qui est clair. M. Bélanger estime que le renouvellement se pose en termes d'utilisation des pouvoirs de la compétence des différents gouvernements. Le Québec obtient les pouvoirs qui lui ont été traditionnellement dévolus, et le gouvernement fédéral s'engage à ne pas empiéter dans ces domaines de compétence provinciale.

M. Bélanger écrit : «L'entente de 1992 confirme la volonté des participants de considérer comme compétences exclusives des provinces la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre, la culture, les forêts, les mines, le tourisme, le logement, les loisirs, les affaires municipales et urbaines. Il ne s'agit pas ici de nouvelles compétences pour les provinces ; elles les avaient déjà. Mais il s'agit de reconnaître l'exclusivité de la compétence».

Pour lui, le gouvernement fédéral s'engage désormais à contourner son pouvoir de dépenser dans les compétences des provinces. Il conclut, mais que pour la première fois il y aura une limitation constitutionnelle au pouvoir fédéral de dépenser».

D'importants investissements sont mis sur la glace d'ici le 26 octobre, selon Wilson

Clyde Graham

de la Presse canadienne

OTTAWA — D'importants investissements destinés au Québec de même qu'au reste du Canada, particulièrement dans le secteur manufacturier, ont été mis sur la glace en attendant le référendum du 26 octobre, a indiqué hier le ministre canadien du Commerce extérieur, Michael Wilson.

Le ministre, qui a refusé de nommer les investisseurs concernés, a toutefois mentionné que certains étaient canadiens et d'autres étrangers. Au total, ces investisseurs retendraient, selon le ministre Wilson, des projets valant des dizaines de

millions de dollars.

«On m'a parlé de choses qui ont été reportées jusqu'à ce que l'incertitude ait disparu», a dit M. Wilson, après une rencontre avec les commissaires au commerce, qui représentent le Canada à l'étranger.

«Et ceci ne concerne pas seulement le Québec, mais les autres provinces également.»

Le ministre a aussi commenté la nervosité des marchés financiers, qui a provoqué la chute du dollar et forcé la hausse des taux d'intérêt — selon plusieurs analystes, une augmentation d'environ deux points de pourcentage devrait survenir plus tard cette semaine.

M. Wilson a ajouté que les investisseurs étrangers portaient de plus en

plus attention à la situation qui prévaut actuellement au Canada.

Mais le ministre ne croit pas que la campagne référendaire provoquera des dommages permanents à la réputation internationale du Canada, qui en est une de «bon endroit pour faire des affaires».

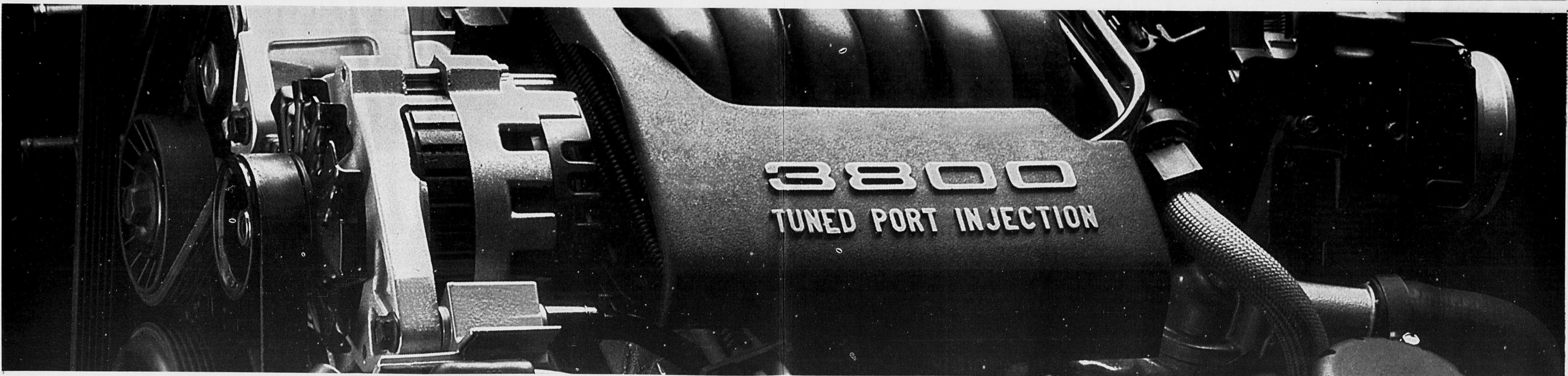
«Je pense que si le OUI l'emporte, les autres pays verront que nous pouvons venir à bout de nos différends», a-t-il dit, ajoutant que finalement, les problèmes du Canada pouvaient sembler assez minimes si on les comparait à ceux d'autres pays, aux prises avec des économies encore plus faibles et de la violence politique.

«Je crois que par comparaison avec d'autres pays qui traversent de

véritables et profondes difficultés, les investisseurs voient le Canada comme allant de l'avant et acceptant l'entente constitutionnelle, a affirmé M. Wilson. Nous pouvons être perçus de façon très positive par rapport au reste du monde.»

Mais le ministre croit que l'incertitude du marché se poursuivra jusqu'au dévoilement des résultats du vote référendaire.

«Les gens regardent en direction du 26 octobre, et ils discutent de ce qui pourrait arriver. Or, habituellement, les marchés boursiers n'attendent pas l'incertitude. En fait, ils la fuient. Et je crois que c'est ce qui se produit aujourd'hui», a conclu le ministre.



LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE

L'Amérique se renouvelle sans cesse. Pour affronter les routes qui traversent les villes, les déserts et les montagnes du continent, l'Amérique a redéfini ses normes et présente la berline Buick Regal Limited 1993. Une innovation qui en dit long sur le chemin parcouru.

• Puissant moteur V6 de 3,8 L de 170 chevaux en option

• Nouvelle génération de freins antiblocage ABS-VI pour une maîtrise complète du freinage dans les pires conditions

• Protection de 6 ans ou 160 000 km contre les perforations dues à la rouille grâce aux tôles galvanisées des 2 côtés. Vous n'avez pas besoin d'antirouille supplémentaire

• Suspension DynaRide pour la douceur de roulement et une tenue de route exceptionnelles

• Climatisateur à 2 zones pour régler séparément la température côté conducteur et passager (de série sur le modèle GS et en option sur les autres modèles)

• Verrouillage automatique des portes.

Si vous voulez voir ce que l'Amérique fait de mieux pour la route, venez essayer la Buick Regal Limited 1993 chez votre concessionnaire. Et partez à la découverte du Nouveau monde.

Partout au Canada et aux États-Unis, 24 heures sur 24, tous nos modèles 1993 sont protégés par le nouveau programme d'Assistance routière*. Buick. Il est peu probable que vous l'utilisiez mais il est sûr que vous roulez l'esprit tranquille.



Assistance
ROUTIÈRE 24

*L'Assistance routière Buick est offerte sur les modèles Buick 1993. Durée : 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire Pontiac/Buick/Cadillac/GMC.



BUICK REGAL LIMITED 93
REDECouvREZ L'AMÉRIQUE

POLITIQUE

Parizeau dévoile la composition d'un comité-parapluie sans surprise

Jean Dion
envoyé spécial

SHERBROOKE — Le comité du NON a dévoilé, hier matin à Montréal, la composition de son comité exécutif, qui sera chargé de dégager les orientations générales et financières de la campagne. Un exécutif de 27 membres qui ne recèle somme toute aucune véritable surprise.

Outre les officiers, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Pierre Boileau (directeur général), Louise Beaudoin (secrétaire générale) et Michel Hébert (trésorier), le comité du NON est allé puiser dans différents milieux. Cinq députés du PQ, dont Pauline Marois qui présidera la campagne de financement, et deux du Bloc québécois en feront notamment partie.

Du côté syndical, Lorraine Pagé (CEQ), Fernand Daoust (FTQ), Gérald Larose (CSN) et Diane Lavallée (Fédération des infirmières) prendront part aux décisions. S'y ajoutent les Jean Campeau, Serge Turgeon (Union des artistes), Jean Dorion (SSJB) et Sylvain Simard (Mouvement national des Québécois).

Nicolas Girard et Lyne Jacques, du Rassemblement des jeunes pour le NON, Françoise David, du Regroupement des Québécoises pour le NON, et Francine Jutras, maîtresse de Drummondville, sont aussi au nombre des membres du comité. Les Anglo-Québécois seront représentés par l'ancien député péquiste David Payne, et les communautés culturelles par Danae Savides, vice-présidente du Conseil des relations interraciales et interculturelles de la CUM. Jacques Gauthier sera le délégué du Réseau des libéraux pour le NON.

Un poste à l'exécutif a été offert à Jean Allaire, a précisé M. Parizeau, mais celui-ci a décliné l'offre. Mario Dumont, président de la Commission Jeunesse du PLQ, a par ailleurs préféré se joindre simplement au Réseau des libéraux plutôt que d'adhérer à la plate-forme plus vaste d'un mouvement des jeunes.

Le comité du NON, tout comme son vis-à-vis, a un plafond de dépenses fixé par la loi à 4,6 millions \$, dont la moitié est puisée à même le Trésor public. Les 2,3 millions \$ restants proviendront, pour une portion de 2 millions \$, d'une campagne de financement mise sur pied par le Parti québécois auprès de ses membres, et les 300 000 \$ additionnels seront récoltés par différents organismes sympathisants du NON. Le déséquilibre entre les deux montants est attribuable à des raisons fiscales, a précisé M. Parizeau, les dons versés aux partis politiques étant déductibles d'impôt, ce qui n'est pas le cas des sommes versées aux comités-parapluie.

En attendant que l'argent soit récolté, le Parti québécois pourra en avancer une partie au comité du NON, a expliqué de son côté Mme Marois.

En ce qui a trait aux nouveaux groupes qui pourraient être tentés de se joindre au comité-parapluie, comme certains membres du Parti Égalité, M. Parizeau a indiqué qu'il s'assurerait que toutes les factions, peu importe leurs motifs de voter NON, trouveraient leur place. Les noms des principaux porte-parole du comité-parapluie seront d'ailleurs rendus publics vendredi, à Trois-Rivières.

Hier après-midi, la caravane du NON faisait étape en Estrie, où le



Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau a rendu public hier à Montréal la composition de l'exécutif du comité-parapluie du NON.

débat référendaire avait repris de plus belle la veille lorsque Brian Mulroney a déchiré symboliquement l'entente constitutionnelle pour faire valoir qu'un NON équivalait à la fin des négociations.

Plus tard, lors d'une rencontre avec l'équipe éditoriale du journal *La Tribune*, M. Mulroney devait indiquer qu'un résultat négatif signifiait au contraire des négociations

sans fin : une contradiction que n'a pas manqué de relever — et de railer — le chef du Parti québécois.

Lors de ce périple, la tournée du NON a choisi de mener bataille en rase campagne, ayant délégué une quinzaine de personnalités opposées à l'entente de Charlottetown pour tenir de multiples assemblées de cuisine auprès de groupes ciblés d'indécis.

Mario Bertrand : les ficelles de la politique de père en fils

Danny Vear

LE PRÉSIDENT de Télé-Métropole, Mario Bertrand, préfère se tenir à l'écart de l'actuel débat constitutionnel pour assurer l'impartialité du réseau de télévision qu'il dirige.

Dans l'ombre, cependant, l'ex-conseiller politique du premier ministre Robert Bourassa aime toujours tirer les ficelles : il prodigue ainsi quelques conseils sur l'art d'organiser des assemblées politiques et de discuter... avec les journalistes.

C'est le vice-président du camp du OUI au collège Grasset, Philippe Bertrand, 16 ans, qui profite des bons conseils de son père.

Hier, il était l'un des organisateurs d'une rencontre du ministre responsable du dossier constitutionnel, Gil Rémillard, avec les étudiants du collège Grasset, vénérable institution collégiale.

Son père n'a pas manqué de lui donner quelques « trucs ». Tout était en place : micros, estrades, drapeaux du Canada et du Québec, rien ne manquait. Un seul hic ! M. Rémillard était en retard à la rencontre. Nullement à bout de ressources, le jeune Bertrand a appelé un « ami », Marcel Côté, fondateur de SECOR et conseiller de Brian Mulroney, pour entretenir l'auditoire qui aurait pu

s'impatienter.

Philippe Bertrand a d'ailleurs beaucoup d'amis. Fréquemment il reçoit des appels de Michèle Bazin, du comité du OUI, ou de John Parisella, directeur du cabinet du premier ministre. « Je leur parle le plus souvent possible ». Ceux-ci le briefent sur le contenu de l'entente constitutionnelle.

À l'aise, d'un ton badin, il parle d'abondance. Même s'il n'a pas l'âge de voter, Philippe Bertrand milite en faveur du OUI parce que c'est « son avenir qui est en jeu ». Dans le débat actuel, il s'efforce de montrer que les jeunes ne constituent pas un bloc monolithique. « Nous ne sommes pas tous pour le NON », lance-t-il.

Philippe Bertrand aspire à une carrière politique. Mais, contrairement à son père, il aimerait être élu. Les questions constitutionnelles le fascinent. Il a commencé à s'y intéresser avec l'accord du lac Meech. Au cours de cette période, son père était fort préoccupé des ratées de l'accord du lac Meech. Le soir, il regardait les notes de son père en cachette et, petit à petit, il a compris la complexité de ces questions.

Avec les journalistes, les conseils de papa Bertrand sont simples. « Il faut faire du blabla, ne pas répondre aux questions et ça passe », explique le fils, décidément très bon élève.

Société Innovatech du Grand Montréal

La Société Innovatech du Grand Montréal constitue la plus importante et aussi la plus audacieuse des mesures adoptées par le gouvernement du Québec pour relancer l'économie et assurer le développement durable du Grand Montréal. Créée par la Loi 28, sanctionnée le 23 juin 1992, Innovatech a pour mandat d'accroître la capacité d'innovation technologique de la région et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec. La Société jouit d'une grande autonomie et est dotée de crédits de 300 millions de dollars pour une période de cinq ans.

Innovatech est dirigée par un conseil d'administration composé des membres suivants : Lionel Hurtubise, président (président de Communications Encsson), Roger Blais, professeur émérite à l'École Polytechnique de Montréal, Roger Desrosiers, p.-d.g. du Groupe Mallette, Maheu, Monique Lefebvre, p.-d.g. du Centre de recherche informatique de Montréal, Claude Lemay, président d'Alis Technologies inc., Robert Marchessault, titulaire de la chaire Xerox-CRSNG à l'Université McGill, Guy J. Ruelland, directeur de l'École nationale d'aéronautique, et Karel Velan, président de Velan inc.

Président-directeur général

Fonctions

Le président-directeur général est chargé de gérer les diverses activités de la Société. Sous l'autorité du conseil d'administration, il est responsable de la gestion des activités et de la mise en œuvre du plan stratégique de la Société. Il est chargé de l'exercice des fonctions de la Société qui sont, notamment, de susciter, accueillir et évaluer les projets susceptibles de renforcer la capacité d'innovation technologique, d'associer à ces projets des partenaires du secteur privé et du secteur public et de sensibiliser la population du Grand Montréal à l'importance des initiatives qu'elle soutient.

Exigences

Le candidat doit avoir une large connaissance des technologies et du processus d'innovation, posséder une longue expérience, à un haut niveau, de la direction d'entreprises ou d'institutions de recherche et avoir à son crédit des réalisations remarquables dans ce domaine. Il doit, en outre :

- avoir de l'expérience dans la direction de projets d'innovation (montage, sélection, gestion...) et une habileté à diriger une équipe dynamique;
- être orienté vers l'action et pouvoir obtenir des résultats tangibles, eu égard au mandat de la Société;
- faire preuve de créativité, d'initiative et de vision;
- avoir une connaissance étendue des milieux liés au développement technologique, y compris l'administration gouvernementale;
- connaître et avoir de bons contacts personnels dans le milieu international;
- avoir des talents de communicateur, un esprit de synthèse et le sens de la décision;
- être bilingue.

Les conditions d'emploi et la rémunération sont à discuter. Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 13 octobre à l'adresse suivante :

Secrétariat du Grand Montréal
a/s de Albert Jumeau
772, rue Sherbrooke Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Le OUI s'approprie le livre bleu de René Lévesque

Michel Venne
de notre bureau de Québec

DES LIBÉRAUX font campagne pour le OUI avec sous le bras une copie du « livre bleu » de René Lévesque, ce projet d'accord constitutionnel de mai 1985 par lequel le gouvernement du Parti québécois s'apprêtait à prendre le « beau risque » d'un Canada uni mais réformé.

Le document est annoté par les stratèges du camp du OUI de façon à démontrer aux électeurs nationalistes que l'entente du 28 août répond très substantiellement aux demandes de René Lévesque.

L'exemple vient de haut pour les militants du OUI à qui le document est distribué (LE DEVOIR en a obtenu une copie au local du comité du OUI à Saint-Jérôme lundi). Le premier ministre du Canada a déjà à plusieurs reprises soutenu que l'entente répond aux demandes de M. Lévesque. Le chef du Bloc québécois l'a d'ailleurs accusé de trahir la mémoire du fondateur du PQ.

Dans une entrevue au DEVOIR le 4 septembre, le politologue Jules-Pascal Venne, ancien conseiller du PQ, dénonçait cette « démagogie ». Comparer les deux documents, c'est « triturer la pensée de René Lévesque », car au moins neuf différences fondamentales les distinguent.

Notamment, le livre bleu prévoyait la primauté de la Charte québécoise des droits sur la Charte canadienne, le pouvoir exclusif du Québec de légiférer en matières linguistiques et la reconnaissance du Québec non comme une société distincte mais comme un peuple.

Le document distribué à certains militants note que les péquistes étaient devenus « fédéralistes en 1985 », car leur projet d'accord s'insère dans le cadre fédératif de la

Constitution actuelle.

Il soutient que la demande de reconnaissance du Québec comme peuple « n'arrive pas à la cheville de la société distincte ». Et se basant sur un paragraphe qui porte à interprétation, il affirme que le livre bleu reconnaissait un rôle du Québec dans la « promotion de la dualité linguistique » (les droits des minorités).

On signale que le PQ réclamait un droit de veto sur les modifications aux institutions fédérales, ce que procure l'entente.

Les stratèges libéraux concluent que M. Lévesque était prêt à accepter des accords administratifs, comme ceux proposés dans l'entente sur le partage des pouvoirs, et le principe d'une négociation continue, en pointant un paragraphe du livre bleu qui dit ceci :

« Il est possible d'en arriver à des consensus constitutionnels significatifs qui se traduiraient par des accords. Ceux-ci régleront, sur plusieurs points, le contentieux constitutionnel opposant le Québec au reste du Canada et ouvriront la voie à une participation meilleure aux travaux de la fédération ainsi qu'à une adaptation continue aux changements qui ne cessent de se produire ».

Les péquistes, à l'époque, « acceptaient le principe », disent les libéraux, de « la légitimité de certains usages du pouvoir fédéral de dépenser » (dit le livre bleu), dans la mesure où il est encadré : « ce que nous avons obtenu », ont écrit les stratèges libéraux.

Le document annoté pointe enfin des gains de l'entente qui correspondent aux demandes du livre bleu sur l'immigration, le développement de la main-d'œuvre, les communications, la Cour suprême, et souligne que le gouvernement péquiste était prêt à « se pencher » sur la réforme du Sénat.

Robert Bourassa, deux fois grand-père

Son fils François se confie à 7 Jours

Michel Venne
de notre bureau de Québec

GRAND-PAPA Bourassa se montre dans la publicité télévisée du camp du OUI en compagnie de son petit-fils Mathieu. Eh bien, lors de la prochaine campagne, le premier ministre sera grand-papa deux fois.

Dans une entrevue publiée cette semaine en 200 000 copies dans le magazine *7 Jours*, son fils François révèle, en compagnie de sa femme Louise Allaire (qui n'a aucun lien de parenté avec Jean Allaire), que le couple attend un deuxième enfant. Ils espèrent une fille.

Le compte rendu de l'entrevue, étalé sur deux pages avec des photos couleurs, paraît dans les tout premiers jours de la campagne référendaire, au moment où les stratèges du OUI admettent ouvertement avoir voulu miser leur publicité sur les qualités humaines du premier ministre.

À la télévision, on le voit comme un grand-papa attentif auprès du jeune Mathieu, deux ans, rigolant avec lui dans un parc. Sur ces images, M. Bourassa explique que sa raison de vivre c'est le Québec et que son seul but est de procurer au Québec les outils pour réussir.

Il s'agit d'une simple coïncidence, affirme la rédactrice en chef du magazine, Mme Jocelyne Leclerc, dans un entretien avec LE DEVOIR, hier. « Il ne faut pas faire de lien avec les événements », dit-elle. Même sans référendum « nous aurions publié l'article quand même ». François Bourassa est l'une des vedettes de

cette publication, tirée à quelque 200 000 exemplaires dans un bassin de clientèle populaire.

L'entrevue met l'accent sur la vie parentale du couple Bourassa-Allaire. Le texte s'intitule : « Louise Allaire : vivre avec le fils de Robert Bourassa ». En janvier 1990, le magazine avait publié un texte sur « Robert Bourassa vu par ses enfants », où le jazzman François Bourassa et sa soeur Michèle présentent leur père comme un homme « drôle et vraiment l'un ». Plus tard, au printemps 1991, le magazine récidivait en publiant un article sur le dernier-né de la famille, alors âgé de neuf mois.

Cette propension à étaler sa vie familiale est toute récente pour le premier ministre. Il avait étonné toute la classe politique lorsque nous l'avons vu, photographié avec le petit Mathieu à la une du *Journal de Montréal*, le jour même du congrès du Parti libéral du Québec où fut adopté le rapport Allaire, en mars 1991.

Dans un entretien avec des collègues du *Soleil*, plus tard, il avait juré dur comme fer avoir accepté en se disant que « dans x années, il pourra dire : c'est moi avec grand-papa. C'est pour lui que je l'ai fait. Je trouvais que ça lui ferait un souvenir ».

L'entrevue a été réalisée au cours du dernier mois et le couple y a volontiers collaboré, affirme Mme Leclerc. Comme c'est la coutume à *7 Jours*, le texte a été revu et corrigé par les personnes interviewées avant parution.

C'est dans cette publication, la semaine dernière, que l'ancien ministre péquiste Claude Charron prédisait, dans sa chronique hebdomadaire, que le OUI l'emporterait le 26 octobre.

On y apprend que Mme Allaire ne s'était « pas vraiment rendue compte » que François était le fils du premier ministre lorsqu'elle le rencontra, il y a quelques années, dans une boîte de jazz de Trois-Rivières. Elle affirme que son mari (depuis cinq ans) « ne s'en fait avec rien ». Elle est auteur-compositeur-interprète.

François Bourassa déclare n'avoir jamais envisagé de carrière politique. « Je n'ai pas l'esprit de compétition et encore moins l'esprit batailleur ». L'interviewer lui demande si sa « position privilégiée » l'a amené à se forger « des idées politiques bien arrêtées ». Il répond : « Je m'intéresse un peu plus qu'avant à l'actualité, dit-il. Mais je n'ai quand même pas développé d'idées précises. »



Maintenant, vos petits paquets vont plus loin.

Découvrez RPS, un nouveau service de messagerie terrestre pour le monde des affaires. Moins de paperasserie. Facturation par items. Un suivi constant, et une preuve immédiate de la livraison de vos paquets. Tout ça, gratuitement. Sans compter nos prix fixés sur le volume et notre service spécial pour les destinations les plus courues. Contactez le 1 800 762-3725, vos petits paquets seront fous de joie.



Une compagnie des Services Roadway

Innovatech
Grand Montréal



Michel Tétreault Art International

POLITIQUE

Le référendum

Brian Mulroney joue avec le feu

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

D'ANGEREUX apprenti-sorcier pour les uns, secouriste intrépide du défaillant accord de

Charlottetown pour les autres, Brian Mulroney a autant secouru ses partisans que ses adversaires lorsqu'il a entrepris, avant-hier à Sherbrooke, de chauffer à blanc les esprits en vue du référendum du 26 octobre.

Les images du premier ministre fédéral déchirant à pleines mains un texte pour illustrer ce qu'il en sera des gains du Québec si le NON l'emporte le 26 octobre ont été parmi les premières à faire le tour complet du Canada depuis le début de la campagne référendaire.

Son équation entre l'échec de l'accord et le démantèlement du Canada s'est retrouvée instantanément entre les mains des observateurs étrangers qui ont sursauté, comme en témoigne la performance du dollar sur les marchés de change internationaux.

En français comme en anglais, le camp du NON a été unanime à accuser le premier ministre fédéral de jouer avec le feu, au risque de faire flamber la chaumière canadienne.

Plusieurs témoins fédéralistes ont également communiqué avec le bureau du premier ministre pour transmettre des inquiétudes.

Car, au sein de son propre camp, la performance théâtrale du premier ministre au Québec suscitait hier des sentiments ambivalents.

Pour l'effet de choc, les faiseurs d'image ont tendance à lui décerner un prix d'excellence, tout comme plusieurs de ceux qui font campagne pour le OUI, sur le terrain, au Québec.

Par contre, d'autres politiciens, tout aussi fédéralistes, s'en tiennent pour le moment à la note de passage et encore, pas à tout coup.

Tous s'entendent finalement pour donner le même conseil à Brian Mulroney : le spectacle qu'il a donné à Sherbrooke ne peut se répéter sans indisposer, et il pourra difficilement être surpassé.

DAN GAGNIER, président de l'Association canadienne des brasseurs, pilotait jusqu'à tout récemment les communications du gouvernement fédéral. Il a fait de même pour le Centre sur l'unité canadienne mis sur pied pour donner la réplique fédérale au référendum de 1980.

Selon lui, l'intervention du premier ministre lundi à Sherbrooke était tout à fait dans la note. « Pas moyen d'avoir un référendum après cinq ans de négociations constitutionnelles sur l'âme d'un pays sans avoir d'émotions, prescrit-il. L'accord est trop complexe pour ça. »

S'il a une réserve sur le ton du discours référendaire de Brian Mulroney au Québec, c'est que le premier ministre répond à côté de la question. « Si la question référendaire était : Voulez-vous garder le Canada ?, le débat se ferait sur la base des émotions, mais la question porte sur l'accord de Charlottetown et les gens ne savent pas qui croire », constate-t-il.

Et Dan Gagnier conseille fortement à Brian Mulroney de « ne pas faire ça trop souvent. »

GUY CÔTÉ, vice-président chez National à Montréal et ancien directeur des communications chez David

Peterson à l'époque où il était premier ministre de l'Ontario, souscrit encore plus franchement au style adopté par le premier ministre à Sherbrooke. « C'était la chose à faire de son point de vue », évalue-t-il.

À la lumière des sondages, explique Guy Côté, le camp fédéral devait conclure à la nécessité de donner un « très large coup de barre ».

« Les gens retiennent très peu dans le discours d'un premier ministre. Ils retiennent l'impression graphique, note-t-il. Ce n'est pas par la logique des faits, mais par l'émotion qu'on fait passer le message. » Ce qui l'amène à conclure que : « Ça peut avoir un effet de réveil sur la population ».

« Pas question de faire un crescendo parce qu'il va faire une crise cardiaque avant », conseille-t-il cependant pour l'avenir avec un brin d'ironie.

Chantal Hébert

LE DISCOURS enflammé du premier ministre est également survenu à point pour de simples soldats comme le député conservateur Jean-Pierre Blackburn.

Selon lui, les retombées positives d'une telle intervention choc dépassent les inconvénients qu'elle pourrait occasionner, même en terre très nationaliste, comme le Saguenay.

« La population doit se ressaisir. Les gens n'écoutent pas et ne constatent pas ce qui est en jeu », affirme-t-il.

Pour autant, lui non plus ne manifeste pas tellement d'appétit pour d'autres performances fracassantes de Brian Mulroney. « Si tu manges de la soupe tous les jours, ça finit par être ennuyant », avance-t-il diplomatiquement.

À L'EXTÉRIEUR du Québec, par contre, la réaction à ce discours constitue potentiellement une tout autre paire de manche.

Un stratège associé au camp fédéral du OUI affirmait hier craindre une réaction très négative au discours de Sherbrooke, notant qu'on a déjà tendance, depuis le début du lac Meech, à y accuser Brian Mulroney de faire du chantage pour arriver à ses fins constitutionnelles.

« Nous vivons une grave crise de confiance à l'égard de tous les politiciens. Or, quand les politiciens agissent comme il a agi, ça ne nous aide pas. À moins que ça ne plaise au peuple et moi, je ne crois pas », confirme le député libéral ontarien Jean-Robert Gauthier à qui Brian Mulroney a fait grincer des dents lundi.

Inavouée, planait finalement dans le camp du OUI une angoisse encore plus profonde hier.

Pour les forces fédérales, le discours de Sherbrooke de Brian Mulroney lundi, c'était un peu l'intervention spectaculaire de Pierre Trudeau en bout de piste au référendum de 1980.

La plus grande inquiétude du camp du OUI, c'est que, cette fois-ci, le premier ministre du Canada en soit venu à parler si fort alors que la campagne n'est qu'à mi-chemin.

Le texte final reflétera fidèlement l'entente, promet Brian Mulroney

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

HALIFAX — L'absence de textes juridiques ne signifie pas qu'il n'y a pas d'entente constitutionnelle ou que les négociations se poursuivent. Prétendre le contraire est un non-sens, a soutenu hier le premier ministre Brian Mulroney devant un auditoire de gens d'affaires de Halifax.

« On ne demandera à aucune des parties d'approuver un texte juridique qui ne reflète pas les principes fondamentaux de l'entente de Charlottetown », a-t-il déclaré aux 1000 personnes qui ont répondu à l'invitation conjointe du Board of Trade et de la Chambre de commerce de Halifax.

Il s'est amusé aux dépens de ceux qui demandent de voir les textes juridiques avant le référendum du 26 octobre. « Maintenant, il y a des gens qui demandent où sont les textes légaux. Ils disent vouloir lire chaque clause, le samedi soir, après la partie de hockey », a-t-il lancé déclenchant les rires de l'auditoire.

Il a poursuivi en disant que les avocats s'employaient à traduire l'accord du 28 août en un langage que personne ne comprendra. « Si vous voulez vraiment que cette entente demeure un secret, rendez le texte légal public », a-t-il ajouté.

Malgré ces propos ironiques, M. Mulroney a reconnu que les Canadiens veulent en savoir davantage sur l'entente. Il a donc annoncé que, dès la semaine prochaine, le texte de l'entente serait envoyé dans tous les foyers canadiens.

« Le texte (de l'entente de Charlottetown) est clair et sans détour. Il n'y a pas de sens cachés ni de trac-



Le premier ministre Brian Mulroney et sa femme Mila ont entonné l'O Canada lors d'un dîner de gens d'affaires, hier, à Halifax, en présence du premier ministre néo-écossais Don Cameron.

tations secrètes, comme certains voudraient vous le faire croire. Il présente clairement les éléments à partir desquels seront préparés des résolutions finales de modification qui seront soumises à tous les premiers ministres », a-t-il souligné.

Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones ont repris, hier, à Ottawa, leur travail en vue de traduire l'accord de Charlottetown en termes juridiques. On ignore si le texte légal sera publié ou non avant la tenue du référendum du 26 octobre.

Cependant, le premier ministre terre-neuvien Clyde Wells et le ministre albertain des Affaires intergouvernementales Jim Horsman ont soutenu qu'ils pourraient mettre leur appui en doute si les textes légaux n'étaient pas prêts à temps.

M. Mulroney a, contrairement à Sherbrooke la veille, pris un ton plus modéré et vanté les mérites de l'accord de Charlottetown et les vertus des compromis faits par tous les participants. Le premier ministre Brian Mulroney a tenté d'adoucir ses propos de la veille.

Bourassa estime qu'un NON mettra fin à toute négociation

Pierre April
de la Presse canadienne

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE — Le premier ministre Robert Bourassa a soutenu, hier, que si les Québécois disent NON à l'entente de Charlottetown, il deviendra impossible de retourner à la table pour y négocier autre chose.

« Il est illusoire de penser que si nous disons NON, après six ans de discussions ardues, nos partenaires vont vouloir retourner à la table. »

S'il n'a pas voulu se prononcer sur le style plus agressif et spectaculaire du premier ministre canadien Brian Mulroney qui, lundi, déchirait l'entente devant un auditoire de Sherbrooke pour bien montrer que le Québec perdrait tout s'il dit NON et em pêcherait toute nouvelle négociation, M. Bourassa n'en a pas moins retenu le contenu de son discours qui parlait des 31 gains réalisés par les Québécois dans le consensus de Charlottetown.

« Tout le monde va admettre, a-t-il précisé, que si on dit NON aux 31 gains, on se rapproche d'un vote sur le souveraineté. »

Au cours d'une période de questions et réponses lors d'un dîner de la Chambre de commerce de Saint-Georges-de-Beauce, le premier ministre a parlé de la baisse du dollar et de la nervosité des marchés financiers « lorsqu'on traverse une période d'incertitude politique comme celle que vit le Canada présentement. »

« Il faut se préoccuper du dollar canadien et de la hausse des taux d'intérêt, ça démontre la sensibilité des marchés financiers à l'incertitude politique. »

« Un NON nourrit encore l'incerti-

tude politique, a dit M. Bourassa, et le Canada est vulnérable aux mouvements divers sur le plan politique. »

Au cégep Beauce-Appalache, M. Bourassa a vraiment passé un mauvais quart d'heure devant plus de 500 étudiants qui l'ont hué à quelques reprises.

Les jeunes ont voulu savoir pourquoi ils sont conviés à voter sur un projet d'entente dont ils n'ont pas encore vu le texte définitif.

M. Bourassa leur a répliqué « que si le seul reproche n'en est pas un sur le fonds de l'entente mais sur la forme et sur le fait qu'elle n'est pas encore distribuée », il espère encore les convaincre de son bien-fondé.

Un autre étudiant lui a demandé s'il allait démissionner advenant la victoire du NON.

Le premier ministre a tout simplement répondu qu'il n'aimait pas spéculer sur l'inraisemblable.

M. Bourassa a inlassablement répété qu'un NON ne ferait qu'augmenter les tensions politiques au Canada, en ajoutant qu'un Canada divisé deviendrait une proie facile pour ses voisins américains.

« Avec le morcellement du Canada en trois régions, a-t-il prédit, le risque de domination des Américains ne ferait qu'augmenter. »

Durant toute la journée, le premier ministre est revenu à maintes reprises sur le rapport de la Commission politique sur les coûts de la souveraineté, citant l'économiste Pierre Fortin, « un conseiller du gouvernement précédent » qui a prédit un déficit de 13,2 milliards \$ au Québec advenant la séparation.

« Ceux qui ont aimé la récession actuelle, a-t-il dit, voteront probablement pour le NON. »

Gil Rémillard prétend maintenant que le texte sera dévoilé à temps

Danny Vear

FOI DE Gil Rémillard, les textes juridiques de l'entente de Charlottetown seront disponibles avant le 26 octobre prochain.

Contrairement à ce qu'il soutenait la veille, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, a affirmé hier que Québec, comme d'autres provinces canadiennes, veut que les « fameux » textes juridiques soient rendus publics avant la tenue du référendum.

« Notre objectif, c'est de rendre les textes disponibles le plus tôt possible. Et, pour nous, c'est certainement avant le 26 octobre. »

M. Rémillard n'a pas pas voulu donner une date précise quant à la parution des textes juridiques.

Le ministre veut toujours s'assurer que les termes juridiques choisis sont conformes, en français et en anglais, à ce qui a été décidé à Charlottetown. « C'est une opération qui n'est pas facile. Mais nous devons la faire avec beaucoup de minutie. Nos juristes sont là-dessus. »

Quelque peu ulcéré de cette fixation juridique, M. Rémillard s'en est pris aux adversaires du projet d'entente de Charlottetown.

« S'ils parlent tant des textes juridiques, c'est qu'ils ne veulent pas parler du contenu de l'entente », a lancé le ministre Rémillard.

Quant à lui, il n'a pas hésité à parler du contenu de l'entente de Charlottetown, hier, devant une centaine d'étudiants du collège Grasset, à Montréal.

Le ministre Rémillard leur a d'abord vanté les mérites de l'entente puis a dû la défendre face aux questions pointues d'un auditoire fort bien préparé.

Avec l'entente de Charlottetown, le Québec gagne des outils pour bâtir son avenir, a expliqué le ministre. Le ministre a soutenu qu'il était temps de « se brancher ». « Il faut arrêter d'être assis entre deux chaises. C'est fini le temps du peut-être ben que oui, peut-être ben que non. »

Sans être hostiles, toujours très polis, les étudiants ont fait preuve de scepticisme.

À titre d'exemple, un étudiant a déploré que la clause de la société distincte soit maintenant limitée à la culture, à la langue et au Code civil.

« Avec l'entente de Charlottetown, on est loin de Meech plus », a-t-il lancé. « Il y a bien d'autres choses, lui a dit le ministre. On est quand même pas distinct par notre poutine. »

Le ministre Rémillard a expliqué que la clause de la société distincte n'était pas limitative, qu'elle incluait les institutions financières uniques du Québec, comme la Caisse de dépôt et de placement du Québec et les Caisses populaires.

Adoptant un ton professoral, distribuant les bons points, le ministre a rappelé à son auditoire qu'une Constitution est avant tout un contrat, « très difficile à négocier », que des gens prennent pour vivre ensemble.

« Une Constitution, c'est un compromis », a résumé M. Rémillard.

Il a fustigé ceux qui prétendent que rejeter l'entente de Charlottetown ne porte pas à conséquence.

« Dire NON à l'entente de Charlottetown, c'est tomber dans l'incertitude. Ça passe maintenant, mais est-ce que ça va passer une autre fois ? Ouf ! Peut-on prendre ce risque ? »

Aux étudiants, le ministre Rémillard a soutenu que le Québec devait passer à autre chose, se préoccuper d'économie, d'éducation, d'excellence. « On doit préparer votre avenir. »

Un OUI ravivera les ambitions du Québec, dit Deborah Coyne

OTTAWA (PC) — Le Québec demandera de plus en plus de pouvoirs si, lors du référendum du 26 octobre, les Canadiens approuvent les propositions constitutionnelles, a affirmé hier Mme Deborah Coyne, avocate spécialiste en droit constitutionnel.

« Un OUI signifiera oui aux exigences de plus en plus nombreuses que posera le gouvernement du Québec lors de la nomination des sénateurs, à un recours abusif à la clause de la société distincte et à des négociations en vue d'arracher de plus en plus de pouvoirs au gouvernement fédéral, les frais étant payés par les contribuables. »

Prenant la parole lors d'une conférence de presse pour marquer le début de la campagne de son comité du NON, Mme Coyne a aussi critiqué les partisans du OUI parce qu'ils prétendent que le rejet de l'accord constitutionnel ratifié le 28 août mènera à de grandes difficultés économiques et au démantèlement du pays.

Le nouveau comité, appelé *Canada for All Canadians*, « dénonce les

partisans du OUI qui se livrent au chantage et sèment la peur », a-t-elle indiqué.

« Incapables de vendre l'accord en faisant valoir ses mérites, les forces du OUI nous disent qu'un refus signifie l'instabilité politique et la séparation du Québec. »

« Les Canadiens ne sont pas dupes, ils ne se laisseront pas bernier par cette tactique consistant à répandre la crainte », a-t-elle dit, en ajoutant que les Canadiens en avaient assez du premier ministre Brian Mulroney.

M. Mulroney a déclaré lundi que refuser le pacte approuvé par le gouvernement fédéral et dix premiers ministres, à Charlottetown, entraînerait la fin des négociations constitutionnelles et marquerait le début de la fin du Canada.

Mme Coyne était conseillère du premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, à l'époque où ce dernier combattait l'entente du lac Meech, qui s'est finalement réduite à rien en 1990.

Bob White dénonce «le chantage économique» auquel se livrerait la Banque Royale du Canada

Jean Chartier

LE PRÉSIDENT du Congrès du travail du Canada (CTC), M. Bob White, a dénoncé hier ce qu'il a appelé « le chantage économique de la Banque Royale du Canada » dans la campagne référendaire. C'est la deuxième fois consécutive, et c'est inacceptable, a-t-il déclaré après son allocution devant l'Association internationale des machinistes en congrès à Montréal.

Le leader ouvrier a rapproché « ce nouveau chantage » au sujet de la perte de 780 000 emplois advenant la souveraineté du Québec à la menace précédente de la Banque Royale disant que 240 000 ouvriers de l'Ontario perdront leur emploi si la nouvelle loi sur le travail du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae est adoptée.

« Je suis dans le comité du OUI, dit M. White, mais je trouve ça dégoûtant. M. White estime qu'être membre du comité du OUI à côté de la Banque Royale c'est comme négocier avec General Motors, ça ne

veut pas dire qu'on est d'accord avec les tactiques de cette compagnie. Pour lui, on ne peut pas prévoir l'avenir économique de l'an 2000. »

« La Banque Royale promettrait aux travailleurs des lendemains qui chantent après l'adoption de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. C'est plutôt des centaines de milliers d'emplois qui ont disparu. »

Pour lui, le débat constitutionnel devrait être fait au mérite de l'entente. M. White ne se montre nullement aigri à l'endroit de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) en dépit du dernier congrès. Il insiste sur le fait que les Associations internationales décident chacune de leur propre affiliation au CTC. La FTQ ne peut donc se désaffilier au nom de tout le monde unilatéralement.

Le vice-président de l'Association internationale des machinistes, M. Valérie Bourgeois, se dit aussi fort inquiet de la nouvelle politique du ciel libre adoptée par le gouvernement conservateur. « Le nombre de machinistes a tellement diminué en Ontario depuis le libre-échange qu'il

y a davantage de machinistes au Québec qu'en Ontario. On compte en effet 13 000 membres au Québec, une perte de 4000 ouvriers depuis 1985, mais il y en a moins en Ontario. C'est désastreux. »

Pour l'industrie automobile, la situation est pire encore en Ontario, plusieurs usines de pièces ayant été déplacées au Mexique où les ouvriers ne sont payés que 0,70 \$ l'heure.

L'Association internationale des machinistes regroupe 536 000 travailleurs en Amérique, une masse imposante, dont 42 000 au Canada. Les représentants de ces travailleurs sont en congrès à Montréal. M. Bourgeois indique que les machinistes de l'industrie aéronautique sont particulièrement touchés par les mises à pied.

Avec le ciel ouvert, il y a eu hécatombe. Les compagnies Wardair, Inter Québec, Québecair, Nordair, Eastern Provincial Airlines, Maritime Central Airways et TransAir ont fermé leurs portes. Canadian Airlines s'apprête à faire de même. M. Bourgeois parle de 10 000 à 15 000 emplois perdus dans ce secteur. En On-

tario, Fleet et Oranda ont procédé à des mises à pied massives.

Le même phénomène était survenu auparavant avec les cheminots, avec les ouvriers des ateliers de réparation de locomotives, les usines Angus notamment. Les machinistes des usines de machines à papier journal ont aussi été frappés, notamment la compagnie Valmet Dominion, une filiale de Dominion Engineering à Lachine.



Michel Tétreault Art International

LES SPORTS

GP cycliste: Bugno et les autres sur la montagne

Serge Arsenaault craint de ne pas les revoir en 93 faute de commandites

Mario Simard
de la Presse canadienne

QUELQUES JOURS avant que ne débarquent à Montréal les stars internationales du vélo, l'organisateur du Grand Prix cycliste, Serge Arsenaault, a lancé hier un sérieux avertissement: il n'y aura pas de Grand Prix en 1993 s'il ne peut dénicher des commanditaires importants au cours des deux prochains mois.

Arsenaault attend l'arrivée vendredî des Gianni Bugno, Claudio Chiappucci et autres grands noms du Tour de France, en vue de la course de dimanche.

Il a expliqué l'absence de l'Américain Greg LeMond, du Français Laurent Fignon et de l'Espagnol Miguel Indurain par la difficulté du parcours montréalais. Les cyclistes devront franchir 224 kilomètres et affronter 14 fois les montées Camille-Houde et Polytechnique.

« LeMond est un athlète vieillissant, et il n'a pas la forme pour affronter notre parcours, a dit Arsenaault. Fignon n'est plus parmi l'élite des coureurs, et Indurain a accroché son vélo depuis sa victoire au Tour de France.

« Il (Indurain) se contente de disputer de petits critères payants, et je le comprends. Compte tenu de sa condition physique en ce moment, il n'est pas intéressé à venir courir à Montréal devant les caméras de télévision d'une trentaine de pays.

« Au Grand Prix de Montréal la question n'est pas de savoir qui va gagner la course, mais qui va la terminer. »

Hier, l'organisateur a fait part de ses difficultés à boucler le budget en 1992. Et il n'a pas l'intention de revivre les mêmes misères en 1993.

N'eut été de l'intervention des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que de la Ville de Montréal, qui ont assumé 40 pour cent du budget variant entre 1,2 et 1,3 million \$, il n'y aurait même pas eu de course cette année. Rappelons que le Grand Prix cycliste de Montréal est la seule étape de la Coupe du Monde à se dérouler sur le continent américain.

« L'année 1992 a été la plus difficile

de l'histoire du Grand Prix, a dit Arsenaault. La bataille était énorme entre les nombreux événements, et l'assiette budgétaire pour les commandites est demeurée la même.

« Les décisions pour de grosses commandites se prennent de plus en plus à Toronto. Nous nous retrouvons isolés. Il faut convaincre les grandes firmes de marketing à Toronto. Je ne sais pas si c'est moi qui suis mauvais vendeur, si je suis essouffé ou si ce sont les grandes compagnies qui sont sourdes, mais j'en ai assez de me battre. »

Arsenaault devra confirmer d'ici la fin du mois de novembre aux organisateurs de la Coupe du monde s'il a l'intention de présenter sa course en 1993. Il se donne donc les mois d'octobre et novembre pour trouver de nouveaux commanditaires.

« Je veux des partenaires qui vont s'engager pour trois ans, a dit Arsenaault. Je n'ai pas l'intention de recommencer à tous les ans, et on ne pourra pas demander aux gouvernements de nous venir en aide à chaque fois. »

Arsenaault a déjà obtenu une importante concession des organisateurs de la Coupe du Monde en vue de l'année prochaine. Le Grand Prix cycliste de 1993, s'il a lieu, se déroulera le week-end de la Fête du Travail, début septembre.

« Nous demandions une nouvelle date depuis cinq ans, a dit Arsenaault. Ce n'est pas une petite affaire, car la venue en Amérique de tous les meilleurs cyclistes pour quelques jours en septembre va signifier la mort de plusieurs petits critères en Europe. »

À sa cinquième année d'histoire (sa quatrième comme étape de la Coupe du Monde), le Grand Prix cycliste de Montréal s'est bâti une place enviable sur la scène du vélo international. Arsenaault craint de tout perdre pour une question d'argent.

« Nous avons notre place assurée au sein de la Coupe du Monde. Mais dès que nous abandonnerons, vous pouvez être certains que des villes de la Côte est des États-Unis vont soumettre leur demande. Il y aura même des villes d'Amérique du Sud, notamment de la Colombie et du Brésil. »



Les Italiens Claudio Chiappucci, que l'on voit exhiber fièrement le maillot jaune du Tour de France il y a deux ans, et Gianni Bugno seront parmi les superstars du cyclisme qui avaleront puis dévaleront le mont Royal, dimanche, lors du Grand Prix cycliste de Montréal.

Magic Johnson revient

INGLEWOOD, Californie (AP) — Magic Johnson, qui a quitté les Lakers de Los Angeles l'an dernier après avoir appris qu'il était atteint du virus du sida, a révélé en conférence de presse hier qu'il revenait au jeu sur une base limitée.

« Oui, je vais jouer à nouveau, » a dit Johnson, qui entend participer à 50 ou 60 matchs, évitant de disputer deux matchs de suite pour ne pas nuire à son état de santé. Le calendrier des équipes de la National Basketball Association (NBA) comprend 82 parties.

Johnson a pris sa décision quatre jours après avoir démissionné de son poste au sein du comité sur le sida du président George Bush. Il avait été un des leaders du Dream Team, qui a remporté la médaille d'or en basket-ball le mois dernier aux Jeux olympiques de Barcelone.

Depuis lors, il y a eu beaucoup de spéculations au sujet de son avenir puisqu'il n'a pas connu de problèmes médicaux. C'est la raison pour laquelle il a décidé de tenter un retour au jeu.

Ti-OUI Lafleur

Gilles Marcotte

LES NORDIQUES bonjour... — Bonjour, Monsieur Guy Lafleur, s'il-vous-plait... Le directeur des affaires corporatives et communautaires des Nordiques de Québec Inc., c'est le titre de Ti-Guy, n'était pas à son bureau, hier. Il n'y serait pas du reste de la semaine.

Mais où est-il passé ? Est-il parti bien loin ? À Londres, à Ottawa à Medecine Hat ? Non. Est-il au Québec ? Eh oui ! La loyale secrétaire et collaboratrice de Ti-Guy, Danièle Gauthier, a hésité un peu, puis elle a fini par dire que oui, son boss était au Québec, « en tournée promotionnelle pour les Nordiques », a-t-elle précisé. C'était vraiment le plus qu'elle pouvait révéler, outre le fait qu'elle ne s'attendait pas à recevoir de ses nouvelles ces jours-ci.

Pas grave, de toute façon Ti-Guy s'était déjà exprimé clairement, publiquement, solennellement presque, sous les yeux du premier ministre qui lui avait donné du « mon ami Guy », devant la grande famille au bord de la transe. Ti-Guy a émis un avis péremptoire à l'effet qu'il était grandement temps que le Québec fasse partie à part entière de la fédération canadienne.

Ti-Guy a donc dit OUI, franc et fort. Saprè démon blond, dont les élan à l'emporte-pièce, la crierie au vent, ont donné tant d'émotions à bien des Québécois, certains soirs, surtout à la fin de années 70. Ce brave homme, s'en souvient-on, a même déjà fait une petite grève à lui tout seul pour qu'on le traite correctement. Il avait refusé de chausser ses patins un soir à Toronto, au Maple Leaf Garden, là même où les huées frénétiques de la foule ont déjà entré la partie française de l'hymne national.

Ti-Guy s'est heurté à quelques embûches au cours de sa carrière, dont un lampadaire, une nuit, sur l'autoroute Ville-Marie, dont le deuxième étage du Forum, la haute gomme avec qui il a eu un dur conflit au terme duquel il avait décidé de mettre un terme à sa carrière.

Mais a rebondi Ti-Guy. Il a même décroché ses patins pour aller les chausser à New York, avec les Rangers, après quatre années d'inactivité.

La dernière fois que j'ai rencontré Guy Lafleur, c'était en août il y a deux ans, au Chateau Bonne Entente en banlieue de Québec, qui lui servait de résidence temporaire à l'époque, le temps que la construction de sa nouvelle maison soit achevée. Il buvait un café, un peu à l'écart dans la salle à manger. Il lisait les journaux en attendant le réalisateur d'une émission dont il était l'invité en compagnie de Stéphane Richer, alors avec le Canadien.

Bien cravaté, tout svelte, tout bronzé, il se préparait aussi à sauter sur la patinoire du Colisée où il allait mettre cette année-là l'ultime point final à sa carrière. Je me souviens entre autres autres, qu'il ne s'était pas gêné pour remettre à leur place quelques joueurs anglophones qui eux ne se gênaient pas, c'était la mode, pour dénigrer Québec, l'équipe de hockey, la ville, quand ce n'était pas la province. Il s'occupait de faire voir le bon côté de la médaille aux jeunes joueurs prometteurs comme Joe Sakic ou encore Owen Nolan, qui sont toujours avec les Nordiques.

Cet hiver-là, s'en souvient-on, tout le Québec, avec la connivence des médias, avait fait une grande fête à Ti-Guy, à la toute fin mars, un samedi soir au Forum, puis le lendemain au Colisée. Des témoignages d'affection, dans les journaux, à la radio, avaient afflué par milliers pendant les semaines précédentes. Le temps passe vite, on oublie vite, Ti-Guy reste et refait surface de temps en temps. Comme dimanche dernier. L'homme a exprimé son opinion, comme il avait l'habitude de le faire quand il jouait, sauf que c'est sur d'autres questions.

Les hockeyeurs professionnels d'ici, comme les dirigeants, ceux du Canadien, ceux des Nordiques, actifs ou à la retraite, sont peu enclins, quelquefois rébarbatifs même, à dire leur couleur politique. Il en a toujours été ainsi. Tiens, Jacques Demers par exemple, le nouvel entraîneur du Canadien, un homme de commerce agréable, réputé pour son franc parler, préfère garder son opinion pour lui « mais j'en ai une », assure-t-il. Par contre, il n'hésite pas à donner son opinion sur ceux qui donnent leur opinion et ne s'opposera pas à ce qui que ce soit parmi ses joueurs donne la science.

« Guy, ça demeure un dieu ici, il a un impact incroyable sur la population francophone. C'est peut-être l'homme en qui les Québécois croient le plus », estime-t-il.

Il serait surprenant qu'un seul autre joueur ou dirigeant, qui ce soit d'autre, mêlé, sur la glace ou en dehors, au hockey professionnel, à Montréal ou à Québec, imite Ti-Guy, dans un sens ou dans l'autre.

Ceux qui pensent que Ti-Guy a raté une belle occasion de se taire, ceux qui pensent qu'il a coché la mauvaise case, ceux qui pensent que non, ne soyez pas trop prompts à vilipender le démon blond, il n'a fait que continuer à faire ce qu'il a pu près jamais les autres ne font.

Chose certaine toutefois : ceux qui pensent que Ti-Oui a du toupet, ceux-là peuvent difficilement se tromper. Parce que, s'en souvient-on, il y a longtemps que le démon blond a commencé à perdre ses cheveux. Alors, comment donc pourrait-il encore avoir le front aussi garni ?

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.
Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
CORPORATION LISMARC

AVIS est par les présentes donné en vertu des dispositions de la loi sur les compagnies du Québec, CORPORATION LISMARC s'adresse à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

DATE Montréal, Qc
ce 28 septembre 1992.

STIKEMAN ELLIOT
Les procureurs de la compagnie.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. NO: 500-02-028931-926. MARIÉ SANTOS, 120 St-Louis, Beaconsfield, Qc. Partie demanderesse. -vs- WILLIAM BILLY WARD, 130 Greystone, Pointe-Claire, Qc. Partie défenderesse. Le 12 octobre 1992 à 12h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au 130, GREYSTONE, en la cité de POINTE-CLAIRE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. voiture de marque Cadillac Oldsmobile immatriculée KHC 581, 5 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOE OSMAN, huissier de justice, Montréal, le 25 septembre 1992.

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

AVIS EST par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 20 août 1992 par lequel 169369 CANADA INC. T/A LE GROUPE JSM GROUP a cédé et transféré toutes ses créances actuelles et futures à ACCORD BUSINESS CREDIT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1992 sous le numéro 4543755.

ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

EN BREF...

Coscient renouvelle son plan de rachat

LE GROUPE Coscient a annoncé hier le renouvellement de son plan de rachat d'actions. Cette fois-ci, le programme s'étendra du 1er octobre 1992 au 30 septembre 1993. Déjà, du 1er octobre 1991 au 31 août 1992, la société a acquis 119 700 actions ordinaires. Elle prévoit, dans le cours du nouveau programme, racheté un maximum de 315 259 actions, soit 5 % des actions en circulation au 31 août dernier. La direction de Groupe Coscient considère que « le cours du marché actuel ne reflète pas la valeur des activités de la société ». Jugeant que la société persiste à bien performer, malgré la situation économique actuelle, elle croit donc que ses actions ordinaires sont une bonne valeur. (PC)

La Confédération émet

TORONTO (PC) — La Confédération, compagnie d'assurance-vie, a annoncé hier qu'elle avait lancé un appel préliminaire à la souscription publique de débentures subordonnées. Il s'agit vraisemblablement de « la première émission de dette directe par une compagnie d'assurance-vie au Canada » depuis l'adoption de la nouvelle loi des compagnies d'assurance qui confère à ces dernières de nouveaux pouvoirs d'emprunt, a souligné la compagnie. La société n'avait pas encore déterminé l'importance ni la durée de l'émission, confiée à un groupe de preneurs fermes dirigés par RBC Dominion Securities et composé de Richardson Greenshields of Canada Limited, ScotiaMcLeod et Wood Gundy. Les débentures émises, a précisé la société, seront payées après les obligations envers les propriétaires de polices et après le paiement des dettes prioritaire de la Confédération.

Les indemnités pour le sida

WASHINGTON (Reuter) — Les compagnies d'assurances américaines ont versé l'an dernier environ 1,3 milliard \$ US d'indemnités liées au sida, selon une enquête effectuée par le Conseil américain de l'assurance-vie et l'Association américaine d'assurance médicale. Depuis 1986, les versements d'indemnités liées au sida ont totalisé 4,9 milliards \$ US. L'enquête est fondée sur les réponses de 387 compagnies d'assurances dont les versements représentent 73 % des demandes d'indemnités.

Moscou reçoit ses crédetes

MOSCOU (AFP) — Une mission des pays crédetes de la Russie se trouve actuellement à Moscou pour préparer la prochaine réunion du Club de Paris, a annoncé mardi le vice-Premier ministre russe Alexandre Chokhine au cours d'une conférence de presse consacrée aux résultats des entretiens de représentants russes avec le FMI, la Banque Mondiale et le G7 à Washington. M. Chokhine n'a pas exclu que les représentants des ministres des Finances du G7 se rendent dans les prochains jours à Moscou pour examiner la solvabilité de la Russie.

IBM licencie

NEW YORK (Reuter) — IBM, numéro un mondial de l'informatique, a annoncé mardi qu'il supprimerait 40 000 emplois à travers le monde cette année, soit le double de ses prévisions initiales. Au début de l'année, la multinationale avait estimé à 20 000 le nombre de suppressions de postes pour l'année 1992. Ce chiffre avait été porté à 32 000 fin juillet. Le nouveau chiffre annoncé hier représente près de 12 % des effectifs totaux d'IBM (344 000 employés).

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1719,48 - 18,78
TSE-300	3327,24 - 40,25
Dow Jones	3266,80 - 9,46
Dollar canadien (US Cents)	80,00 - 0,15
Or (New York-US\$)	348,20 + ,40

(PC)

Bonn porte son attention sur les difficultés économiques du pays

FRANCFORT (Reuter) — La tempête monétaire désormais apaisée en Europe, le spectre de la récession est de nouveau au coeur des préoccupations du gouvernement de Bonn, au risque de gâcher samedi le deuxième anniversaire de l'unification allemande.

L'économie est-allemande est loin d'être florissante, contrairement à ce que promettait le chancelier Helmut Kohl lors de l'unification. Et la locomotive ouest-allemande, qui devait financer la reconstruction de l'ancienne Allemagne communiste, n'est plus que le pâle reflet de sa splendeur passée.

L'appréciation du mark et l'incapacité des partenaires commerciaux de l'Allemagne à sortir de la récession ont en effet considérablement pénalisé l'industrie du pays, pour qui les exportations sont vitales.

Par ailleurs, la volonté farouche de la Bundesbank de donner la priorité à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des taux d'intérêt trop élevés pour permettre une relance de la croissance intérieure, en dépit d'une légère assouplissement du crédit décidé il y a deux semaines.

Les bénéfices des entreprises en ont souffert dans plusieurs secteurs stratégiques.

De la sorte, les recettes fiscales — dont le gouvernement de Bonn a cruellement besoin pour injecter chaque année 150 milliards de marks (132 milliards \$ US) dans l'ex-RDA — diminuent dangereusement.

Au même moment, gouvernement, opposition, syndicats et patronat étalent leurs divergences sur ce que recouvre le « pacte de solidarité » avec

l'Allemagne de l'Est — un accord portant sur les sacrifices consentis par l'Allemagne de l'Ouest pour le financement de la reconstruction.

Les opposants à la politique d'Helmut Kohl pensent en effet que ce dernier a profité de l'euphorie unificatrice pour dissimuler l'ampleur des sacrifices à venir. Ils estiment que ce sont finalement les Allemands de l'Est qui en pâtissent le plus.

Jusqu'à présent le terme de récession était soigneusement évité par la plupart des responsables politiques allemands, mais le tabou a été brisé en fin de semaine dernière par un parlementaire renommé, Friedrichhelm Ost, président de la commission économique du Bundestag.

Il a déclaré que la croissance de 1 % attendue cette année donnait une image trompeuse de la situation réelle car elle reflétait en fait les commandes passées avant début 1992.

L'an prochain, l'Allemagne risque pour la première fois d'accuser une croissance négative, si la situation économique mondiale n'évolue pas significativement », a déclaré Friedrichhelm Ost au quotidien allemand Bild am Sonntag. « Ce qui signifie que nous sommes confrontés à une récession, accompagnée d'une augmentation du chômage en Allemagne », a ajouté ce membre de l'Union des chrétiens-démocrates (CDU) du chancelier Kohl.

En 1991, La croissance du produit national brut (PNB) a atteint 3,5 % en Allemagne de l'Ouest, mais elle a stagné au 2e trimestre de cette année en raison de la forte baisse des

exportations et du recul des investissements des entreprises et de l'activité du BTP.

L'institut économique munichois Ifo, l'un des cinq plus importants en RFA, a annoncé une nette détérioration de l'activité des entreprises ouest-allemandes, qui ne devrait guère s'améliorer au cours du prochain semestre.

Alors qu'Ifo est moins pessimiste pour l'Allemagne de l'Est, deux autres instituts ont peint un sombre tableau de la situation de l'ancienne RDA, plongée à leurs yeux dans « une crise profonde ». Dans une étude commune réalisée pour le compte du ministère de l'Economie, les instituts DIW et Kiel estiment que depuis la mi-1991, la production économique totale de l'Allemagne de l'Est reste inférieure de moitié aux niveaux enregistrés avant la chute du mur de Berlin en novembre 1989.

La situation est encore pire pour la seule production industrielle, qui a diminué de deux tiers par rapport à 1989.

Ainsi, 250 000 emplois sont menacés en Allemagne de l'Est, selon le rapport DIW/Kiel.

L'Allemagne de l'Est compte officiellement 1,2 millions de chômeurs, soit 15 % de la population active. Mais 287 000 autres personnes sont employées à temps partiel et des milliers d'actifs sont engagés dans des programmes spéciaux.

Selon le quotidien Bild-Zeitung, qui se base sur des estimations officielles, le nombre de chômeurs devrait franchir l'an prochain la barre de cinq millions dans l'ensemble de l'Allemagne.

Des milliards pour la qualité totale

« LES PME du Québec peuvent avoir accès à des milliards de dollars en contrats si elles se mettent résolument à l'heure de la fabrication de classe mondiale. »

Devant plus de 1000 dirigeants d'entreprise réunis à Montréal, hier, pour le lancement du Mois de la qualité 1992, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la technologie, Gerald Tremblay, a fait ressortir les résultats d'une recherche, menée par le Centre d'études en qualité totale, selon lesquels la sous-traitance industrielle québécoise, qui réalise actuellement un chiffre d'affaires de 9 milliards \$ par an, connaîtra une progression fulgurante d'ici quelques années pour atteindre 30 milliards \$.

Des étudiants de Lille en mission économique au Québec

Claude Turcotte

POUR une deuxième année consécutive, 30 étudiants de la section technico-commerciale du lycée Gaston-Berger, de Lille en France, font un stage au Québec avec la mission de contribuer à l'établissement de liens d'affaires entre des entreprises françaises et québécoises.

Le diplôme technico-commercial ne semble pas avoir son équivalent ici. En France, un étudiant qui a obtenu un baccalauréat technique peut ensuite suivre pendant deux ans le cours technico-commercial, qui lui donne un brevet et, bien sûr, des connaissances commerciales qui s'ajoutent à sa compétence technique. À Lille, l'équipe professorale a mis en application depuis 1983 dans le cadre de ce programme un stage à l'étranger, qui compte dans l'évaluation du rendement des étudiants. Le stage constitue par surcroît un élément de motivation formidable.

Le Conseil régional du Nord-Pas de Calais qui englobe la ville de Lille considère cette expérience suffisamment importante pour consentir à défrayer la moitié des frais de stage, qui, cette année par exemple, coûte 60 000 \$. Pour leur part, les étudiants doivent repérer les PMI (petites et moyennes industries) désireuses de recourir au service des étudiants. Cette année, les étudiants sont arrivés au Québec avec 15 projets; il y

a donc deux étudiants pour chaque projet, qui ont d'ailleurs fait un séjour de cinq semaines dans leur PMI avant de partir à l'étranger.

Grâce à des contacts au Québec, notamment avec les commissaires industriels, les étudiants ont, pendant leur passage de 12 jours, visité des dirigeants de PMI québécoises, discuté avec eux et même permis que des communications directes commencent entre les patrons des deux côtés de l'Atlantique par voie de téléphone ou de télécopieur. À leur retour, en France, les étudiants doivent présenter un rapport.

D'ailleurs, leur séjour ici est très bien encadré par des professeurs. M. Michel Coulon, chargé de ces stages depuis 10 ans, ne cache pas qu'il est très sévère et qu'il arrive que des étudiants n'ont pas leur diplôme pour n'avoir pas mis toute l'énergie requise dans leur mission. M. David Thomas, un porte-parole du groupe d'étudiants cette année, affirme que tous sont enchantés de l'expérience et qu'ils sont frappés par l'accueil des Québécois et de la rapidité avec laquelle les chefs de PMI d'ici acceptent de les recevoir.

Avant de venir au Québec, les étudiants allaient dans des pays africains. Il est probable qu'ils reviennent encore au Québec l'an prochain, mais M. Coulon a un oeil du côté de l'Europe de l'Est pour les années subséquentes.

Une firme japonaise veut construire un gazoduc géant au Proche-Orient

NICOSIE (AFP) — Une importante société japonaise d'ingénierie a proposé hier à Nicosie que la Communauté européenne et le Japon étudient les moyens de construire un gazoduc géant traversant tout le Proche-Orient et la région du Golfe.

Koichiro Nagata, responsable de Chiyoda Corporation, a proposé au cours d'une conférence internationale sur le pétrole et les perspectives économiques dans la région que le gazoduc, qui aurait un diamètre de 128 centimètres, parte d'Arabie Saoudite et y aboutisse.

Le gazoduc couvrirait une distance de 6000 kilomètres et traverserait les Émirats arabes unis, Oman, le détroit d'Ormuz, l'Iran, la Turquie, la Syrie et la Jordanie.

Le gaz serait chargé sur un conduit européen séparé, allant de la

Jordanie jusqu'à Gibraltar, et sur un autre japonais allant de l'Iran jusqu'à une base d'exportation en Inde.

Quelque 20 millions de tonnes de gaz pourraient ainsi être acheminées séparément dans chaque conduit, a estimé M. Nagata.

Le gazoduc lui-même coûterait environ 38 milliards \$ US et pourrait être financé par la Communauté européenne et le Japon, a-t-il ajouté, se disant « confiant » que le projet se ferait « dans un avenir proche ».

« Construire un pipeline n'est pas très difficile. C'est comme édifier une route », a-t-il souligné.

Selon lui, cette réalisation « assurerait le ravitaillement en gaz des pays industrialisés » et aiderait à promouvoir une stabilité politique au Proche-Orient.

Nouvelle baisse de l'indice composite américain

NEW YORK (Reuter) — La baisse de 0,2 % accusée par l'indice composite avancés en août rappelle que l'économie américaine progresse lentement, estiment les économistes.

« L'indice est symptomatique de l'hésitation de l'économie », déclare David Cohen de MMS international.

Cet indice, publié hier, a baissé pendant deux des trois derniers mois, ce qui reflète le faible rythme de la reprise cet été. L'indice d'août prouve que l'économie restera faible cette année mais rien ne montre qu'elle risque de s'aggraver.

L'un des éléments les plus importants est la baisse de 0,9 % de l'indice instantané, censé refléter les condi-

tions économiques actuelles.

Cet indice évalue l'emploi, le revenu des ménages moins les transferts, la production industrielle et les ventes des entreprises et est censé évoluer conformément à l'économie.

Pour Michael Niemira, de Mitsubishi Bank, la baisse de l'indice instantané a été exagérée par les effets de l'ouragan Andrew.

« Les statistiques confirment la poursuite de la croissance, mais d'une croissance lente, qui n'annonce pas de miracle pour le taux de chômage mais qui maintiendra la hausse de la production », ajoute David Cohen.

Un analyste révèle des « pratiques douteuses » à la City de Londres

Marc Roche

Le Monde

LONDRES — Dans les banques d'affaires de la City, il y a un mur invisible, communément appelé la « muraille de Chine ». D'un côté de cette barrière infranchissable, se concocent les offres publiques d'achat, les luttes par procuration et les coups de la Bourse. C'est le « corporate finance », comme on dit, le département-phare qui alimente les caisses des « merchant banks ». De l'autre, s'organisent les émissions et les ventes de titres, la gestion de portefeuille et enfin la « recherche ». C'est là que travaillent les fameux analystes, spécialistes d'un domaine industriel particulier et chargés de suivre l'évolution des entreprises de ce secteur. Leur indépendance d'esprit passe pour le meilleur garant de l'échec de cette « muraille ».

Au même titre que la loi du silence, la séparation géographique et hiérarchique entre les deux sections, ou le système draconien de cartes aimantées limitant l'accès à certains bureaux, doivent empêcher l'« insider dealing » (le boursicotage entre gens qui savent ce que l'actionnaire ordinaire n'apprendra que plus tard).

En cette fin d'été, les lézards courent sur ce fameux « mur » : l'affaire Terry Smith, du nom de l'analyste de la célèbre firme de courtage londonienne union des Banques suisses-Phillips and Drew et auteur du best-seller *Accounting for Growth* (Comptabilité pour la croissance), a fait voler en éclats cette façade légendaire de la City. Dans son livre, l'enfant prodige de l'une des plus prestigieuses firmes de courtage de la première place européenne révèle une douzaine de pratiques de maquillage des comptes des sociétés : les provisions constituées en vue d'un rachat qui permettent de déplacer les profits dans le temps, la réalisation d'actifs grâce à la consolidation de filiales, sans parler des postes extraordinaires ou exceptionnels ou des

opérations hors-bilan...

Franco-tireur

Ces manipulations, parfaitement légales, permettent entre autres à une compagnie de sous-estimer son endettement et de surestimer ses profits. Les résultats sont ainsi présentés à l'assemblée générale des actionnaires et à la presse sous un jour meilleur. Le franco-tireur dévoile de surcroît les noms des principaux fau-tifs, et pas n'importe lesquels — Grand Metropolitan, Ladbroke, Trafalgar House, Lohro, WH Smith... Apprenant l'information par un journal du dimanche, Sir Allen Sheppard, président de Grand Met, téléphone à Rudi Mueller, patron d'UBS-Ph. and D., et exige le retrait du livre-brûlot. Bien que le conglomérat de spiritueux ne soit pas un de ses clients, Rudi Mudler demande à son analyste d'en retarder au moins la publication. Refus de l'intéressé, qui est suspendu le 14 août. Depuis, tout le monde s'interroge sur le degré d'indépendance des jeunes prodiges de la « recherche ». Dans le Londres des années 90, c'est toute une profession-vedette qui est désormais sur la sellette.

Dans la foulée du « Big Bang » — la déréglementation — du Stock Exchange en octobre 1986, toutes les firmes les plus sérieuses se sont mises en quête d'analystes, autrement dit de spécialistes boursiers, capables de voir au-delà des austères rapports annuels. Leur tâche consiste à recommander aux investisseurs d'acheter, de vendre ou de conserver un titre. « Buy », « Sell », « Hold » : ces trois cris de guerre ont un impact immédiat sur le cours d'une valeur. Les conséquences d'un changement d'opinion d'un analyste respecté, du moment choisi pour publier son document, peuvent étre dramatiques pour une entreprise, particulièrement si elle est sur le point de lancer une OPA ou une augmentation de capital. Dès que faiblissent les revenus d'un British Aerospace ou d'un ICI,

les journaux ou les radios se tournent vers ces oracles, les boursicoteurs cherchent comme recours ces autorités qui ne jargonent pas. « Les analystes sont de fantastiques communicateurs. Ils sont en quelque sorte le visage humain de la City », explique Michael Hughes, directeur de la banque Barclays de Zoete Wedd.

Auto-censure

L'affaire Smith a jeté la suspicion sur ce métier prestigieux. Le public découvre ce que les observateurs avaient compris depuis des lustres : les pressions exercées par la « corporate finance » sur les chercheurs par crainte d'embarrasser un client, actuel ou potentiel. Certaines grandes maisons de courtage préfèrent retirer des notes critiques de la circulation par peur de perdre de futurs mandats. D'autres demandent à leurs analystes de se faire discrets, de se cantonner à des généralités, à de vagues suggestions. À l'heure de la récession dans les services financiers, de la restructuration et de la rationalisation des activités, l'auto-censure s'étend, tout le monde feignant de ne s'apercevoir de rien : « Les commissions de la « corporate finance » sont partagées entre tous les départements. Si nous écrivions quelque chose de négatif sur un

client, notre bonus de fin d'année risquerait de s'en ressentir », déclare un analyste dans un pub de la City.

À présent, on se méfie, on exige l'anonymat pour discuter avec un journaliste. Notre interlocuteur nous raconte une histoire récente qui alimente la chronique : une banque conseil, candidate à la direction d'une opération de privatisation en Italie, publie au même moment un travail de recherche très critique sur l'économie transalpine. Fureur du chef du Trésor à Rome, plus optimiste sur le même pays, signée du même auteur. « Comment voulez-vous développer des relations d'affaires avec Grand Met si au même moment vous avez un de vos types qui affirme avec la même conviction

que les résultats sont mauvais ou traficotés ? La « muraille de Chine » est une superbe hypocrisie », affirme un banquier français. Chacun s'interroge sur la manière de rétablir la confiance. Les uns soulignent le caractère superficiel de nombreuses notes, le manque de véritable expérience industrielle des analystes. Les autres voudraient en faire des superconsultants chargés de l'évaluation des risques et du marché, respectés autant par le client que par l'Épargnant.

Le débat n'en est sans doute qu'à ses débuts. L'éditeur d'Accounting for Growth a refusé de retirer de la vente l'ouvrage, promis à devenir un best-seller. UBS-Phillips and Drew a contacté à tout hasard un des meilleurs cabinets d'avocats londoniens.

Reitmans

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

CLASSE A NON VOTANTES

Dividende No 132

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré sur les actions de classe A non votantes de la société; lequel dividende est payable le 30 octobre 1992, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires, le 16 octobre 1992.

ORDINAIRES

Dividende No 173

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré sur les actions ordinaires de la société; lequel dividende est payable le 30 octobre 1992, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires, le 16 octobre 1992.

Par ordre du Conseil

Allan Salomon

Secrétaire

Montréal, le 23 septembre 1992

Ensemble on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER CANADIAN CANCER SOCIETY

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée

■ 5 % Sinking Fund Debentures pour Metro Lines Construction, due November 1, 2004 (ci-après appelées "Obligations") de la

CITY OF MONTREAL

PROVINCE OF QUEBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 1992, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Nombres des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1992 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

54.....	2 000 \$	545.....	15 000 \$	746.....	5 000 \$
90.....	8 000 \$	553.....	21 000 \$	756.....	1 000 \$
373.....	94 000 \$	599.....	3 000 \$	759.....	66 000 \$
420.....	5 000 \$	687.....	50 000 \$	778.....	10 000 \$
446.....	1 000 \$	688.....	3 000 \$	789.....	2 000 \$
447.....	5 000 \$	696.....	1 000 \$	790.....	13 000 \$
453.....	581 000 \$	697.....	457 000 \$	791.....	6 000 \$
497.....	2 000 \$	736.....	6 000 \$	792.....	6 000 \$
513.....	8 000 \$	740.....	1 000 \$	806.....	124 000 \$

Nombres des Obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1992

375106	375111	375124	375158
--------	--------	--------	--------

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi appelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans les localités États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus:

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 1992.

DATÉ À MONTREAL, ce vingt-et-unième jour de septembre 1992

VILLE DE MONTREAL

THIEU-QUAN HOANG

Directrice des finances

ÉDITORIAL

La voie royale vers la séparation ?

L'ÉTUDE des effets prévisibles sur l'économie canadienne d'un OUI ou d'un NON à la question référendaire du 26 octobre devrait être l'une des plus importantes qui soient. Toutefois, parce que cette question névralgique est extrêmement complexe et difficile, elle se prête aisément à tous les excès, aussi bien de la part de ceux qui en traitent comme d'une trivialité que chez ceux qui s'adonnent aux scénarios apocalyptiques.

Tant et si bien qu'un débat qui devrait se faire avec calme et sérénité, afin de contribuer à la compréhension des enjeux, verse dans la surenchère et l'enflure verbales, voire dans la démagogie et même dans l'intimidation. On l'a vu en 1970 avec la pénible affaire des camions de la Brink's. On l'a revécu en 1976, à la veille de l'élection du Parti québécois, avec les déclarations alarmistes d'importants hommes d'affaires prêts à quitter le Québec avec leurs millions. On croyait avoir mûri depuis, espérant que les amateurs de catastrophes appréhendées aient raffiné leurs sombres prédictions.

C'est à peine le cas ou, pour être plus précis, ce n'est pas le cas de tous. Les gens d'affaires et les dirigeants de leurs regroupements ont, de façon générale, bonne presse depuis quelques années et leur crédibilité est excellente auprès de la population. Ainsi, le président du Conseil du patronat du Québec recueille une large audience quand il qualifie de bonne et d'importante l'entente de Charlottetown, apte à nous sortir de l'interminable débat constitutionnel et de nous permettre de passer à la discussion des dossiers économiques. Ça passe d'autant mieux que, même s'il le fait avec vigueur, M. Ghislain Dufour ne se départit guère de la courtoisie qui s'impose. De la même manière, le Conseil canadien des chefs d'entreprises a bien le droit de prétendre qu'un NON au référendum entraînera des coûts incalculables pour les Canadiens. Quant au vice-président de la Standard Life, M. Claude Garcia, nul ne l'empêche de soutenir qu'un NON à l'entente, c'est un chemin royal à la séparation, et que des projets d'investissements importants sont retardés par crainte d'une éventuelle séparation du Québec.

Tout cela est de bonne guerre, encore que la démonstration ou la preuve laisse parfois à désirer. Mais de là à élaborer les hypothèses les plus sombres et les scénarios les plus noirs, il y a une marge que d'aucuns franchissent allègrement. C'est le cas des deux plus importantes institutions financières, la Banque Royale et, dans une moindre mesure, la Banque canadienne impériale de Commerce (CIBC). Tenant pour acquis qu'un NON entraînera la séparation du Québec et que celle-ci se fera dans la rancœur et l'acrimonie, la Royale n'y va pas de main morte. Elle prévoit que la transition brutale entraînera notamment une chute de 4000 \$ du revenu annuel de chaque Canadien, une augmentation de 15 % du chômage et une baisse équivalente du niveau de vie, l'exode des capitaux et de plus d'un million de ci-

toyens, surtout vers les États-Unis, tandis qu'il n'y aurait à peu près plus d'immigration au Canada. Bref, l'arrivée du troisième millénaire serait presque un retour à l'âge de pierre. De quoi faire peur à bien du monde de la part d'une institution aussi respectable et sérieuse. Ce n'est pas être alarmiste que d'évaluer soigneusement le prix d'une désunion, c'est regarder la réalité en face, explique le président Allan Taylor, pour qui rien ne contribuerait plus à la reprise économique qu'un vote pour le OUI.

Devant un pavé aussi lourd et une menace de balkanisation aussi noire, on se serait attendu que les politiciens en campagne, puisque ce sont eux qui dominent le débat référendaire, mettent des bâtons à cette offensive tous azimuts des gros banquiers. Pour deux raisons bien simples. Ils frappent si fort que la démonstration ou l'apparence de preuves de leurs allégations n'en est que plus faible. De plus, échafauder des hypothèses et scénarios si alarmistes pour

Les scénarios apocalyptiques ne mènent nulle part

le lendemain d'un NON suscite dès maintenant des réactions de crainte et de hantise, fort négatives pour l'économie que les investisseurs veulent servir. Ces arguments-massue ont donc un double tranchant et, souvent, suscitent des effets contraires à ceux que l'on souhaite. Surtout si les prévisions sont amplifiées démesurément, comme c'est le cas de celles de la Royale.

Or, plutôt que de tenter de replacer ce débat essentiel dans une perspective plus sobre, les tenors du OUI et du NON s'en donnent à qui mieux mieux depuis vendredi. Le OUI, en particulier, se paie généreusement la traite, comme si l'intimidation était encore rentable auprès des Québécois. Le premier ministre du Canada, triste exemple, se comporte comme s'il attendait le document-choc de la Royale pour se lancer dans une attaque en règle contre les séparatistes. À cet égard, le spectacle de M. Mulroney à Sherbrooke, lundi, n'avait rien de bien édifiant pour celui qui souhaite encore, naïvement, que le débat référendaire déborde des slogans fallacieux. Aussi alarmiste que la Royale sur le plan économique, le chef du gouvernement canadien en remet. Un NON se traduira par la fin des négociations et le début du processus vers la « séparation »; la dislocation du Canada mènera à la catastrophe économique. À l'inverse, évidemment, un OUI fera du Canada un pays merveilleux et idyllique, le numéro Un de la planète ! De nature plus sobre ou à la remorque de son ami Brian, M. Bourassa semble aussi prêter foi aux banquiers, s'appuyant sur les témoignages d'experts qui, à l'Assemblée nationale, prévoient des coûts à la

transition, advenant la souveraineté du Québec. Jusqu'au ministre Yvon Picotte qui évoque le spectre de la Russie, advenant un NON au Québec.

À l'autre extrême, les tenants du NON ne manifestent guère plus de rigueur en sortant également leur artillerie lourde. De l'appel de M. Parizeau aux repréailles contre ceux qui mènent des campagnes de peur, aux épithètes de tristes, burlesques et odieuses que M. Jean Campeau accole aux prévisions de la Royale, en passant par le « terrorisme économique » que dénonce M. Lucien Bouchard, il y a une dangereuse escalade dans les gros mots. Si les vertus d'un OUI sont grossièrement exagérées par les premiers ministres et leurs thuriféraires, on ne saurait prétendre par ailleurs qu'un NON sera anodin et n'aura à peu près aucune conséquence que ce soit. Ni noir ni rose, le tableau clair-obscur soulève de multiples et lourdes interrogations dont il faut débattre. On préfère, pour l'instant, s'accuser mutuellement de tous les maux canadiens et s'abreuver de solutions magiques, comme si un simple OUI ou un modeste NON avait des effets miraculeux. À peu près seul, M. Bouchard a apporté un peu de bon sens dans ces envolées à l'emporte-pièce en soumettant qu'au lieu de boycotter leur banque favorite, les clients mécontents devraient le faire savoir à leur directeur de succursale, avec mission d'en informer qui de droit au siège social, à Montréal ou, encore mieux, à Toronto.

On a la pénible impression que cette affaire des banques arrive comme si elle était planifiée, et comme une manœuvre de diversion. De fait, depuis que la Royale a posé son geste d'éclat, sorte de réédition plus raffinée du coup de la Brink's, la défense et l'illustration de l'entente de Charlottetown sont passées au second plan dans les interventions québécoises de M. Mulroney. Comme M. Trudeau en 1980, avec la même fougue et des raccourcis de semblable acabit, le premier ministre fédéral s'impose comme le véritable chef du camp du OUI, laissant loin dans l'ombre M. Bourassa. Aussi y a-t-il lieu d'être plus sévère et exigeant envers celui qui prétend dramatiquement, en déchirant l'entente du 28 août, qu'un NON signifiera la fin des négociations. M. Mulroney a beau s'en défendre, c'est du terrorisme psychologique. Cette campagne de peur, dont on nous annonce d'autres épisodes cauchemardesques, n'est pas glorieuse ni à l'honneur de ses protagonistes.

Au fait, la question à laquelle nous sommes appelés à répondre, le 26 octobre, c'est quoi déjà ? Et comment se fait-il que le NON des autres Canadiens peut être raisonnable et sérieux, dicit M. Mulroney et Clark, alors que celui des Québécois doit être dénoncé avec virulence ? D'où la nécessité de les prévenir des plus sombres malheurs ?

Cette guerre de tranchées est bien mal engagée. Y a-t-il moyen de la redresser, de discuter sérieusement des bienfaits de l'entente et de la question ?

GILLES LESAGE

UN PEU DE PRATIQUE EN ATTENDANT LES VRAIS TEXTES !



Ariane Émond

Meurtres à la petite semaine

À QUÉBEC, et depuis toujours, les téléromans ont été mijotés, marketés et reçus comme autant de miroirs réfléchissant ce que nous sommes. Télévotres gourmants et assez narcissiques, nous nous mirons plus ou moins 20 heures par semaine devant un écran cathodique, bouffant surtout du local.

Peut-on travestir l'expression et dire qu'ici, plus qu'un roman, la vie est un téléroman ? Chose certaine au Québec, les téléromans ont longtemps fait office d'école du soir ou de cours de sociologie élémentaire. L'évolution des mentalités et des comportements culturels et politiques, les tiraillements sociaux devant ce qui change ou s'érode dans notre société, les téléromans l'ont abondamment soupesé. Et nos auteurs de feuilletons répètent encore et toujours qu'ils ne répondent qu'à une règle, celle de coller à la vie.

À 15 JOURS d'intervalle, deux téléromans *Marilyn* et *Jamais deux sans toi* ont jeté un éclairage abrupt sur la violence des jeunes et, très particulièrement, sur le passage à l'acte de tuer. Dans les deux cas, des adolescentes tout à fait normales ont voulu envoyer au diable un parent qui avait trahi leur confiance, qui les avait amèrement déçues. Arme au poing, dans les deux histoires, on les a vues tirer à bout portant. Pour « tuer leur problème », en un sens.

Dans *Marilyn*, le geste était impulsif. L'arme disponible sur place a été déchargée sous le coup de l'émotion, quatre fois, en direction du paternel. Le personnage du père est un être parfaitement détestable, doublé d'un petit politicien dégoûtant. La fille sortira de l'affaire rapidement innocente, jugée irresponsable en vertu d'un verdict « d'aliénation mentale temporaire », à la suite d'une procédure judiciaire assez peu conforme à la vraie vie... du Code criminel. Plus dérangeantes encore, l'espèce d'aura héroïque qui entoure l'adolescente (le père, qui n'est pas mort, est, après tout, un goudail qui a eu sa leçon...) et la « compréhension » des adultes qui, en sous-texte, excusent son geste meurtrier.

Dans *Jamais deux sans toi*, Lisa, complètement désemparée quand la vérité de ses origines éclate au grand jour, a, quant à elle, soigneusement préparé son coup, dérobé un revolver, envoyé des faire-part mortuaires avant de viser froidement la tête de sa mère. Qu'elle n'a qu'effleurée, avons-nous pu constater lundi soir.

La victime est une femme attachante et aimante cette fois, qui a tenté bien malhonnêtement de mettre du glamour dans le passé d'une enfant née à la suite d'un viol collectif et placée en adoption. Au lendemain du meurtre raté, la mère s'empresse d'absoudre sa fille qu'elle a doublement trahie, avoué-t-elle. Sans doute aurait-elle fait pareil à sa place... Les oreilles m'ont frisées. Je ne doute pas de la souffrance de la petite mais, si cela était suffisant pour décider de prendre les armes, le Québec devrait se préparer à une hécatombe monumentale.

LA POLEMIQUE soulevée par les protestations qui ont fusé la semaine dernière à la suite du geste fatidique dans *Jamais deux sans toi* laisse un peu trop dans l'ombre, à mon goût, le fait que l'autre tentative de meurtre imaginée dans *Marilyn* soit passée comme une lettre à la poste. Pas un seul appel n'est venu faire clignoter le standard téléphonique de Radio-Canada après que le père se soit effondré, ensanglanté, sous les yeux de sa fille et du public.

Les réactions contragées ou stupéfaites des habitués de *Jamais deux sans toi* tiennent sans doute à trois éléments : la confusion des genres (il n'y a pas si longtemps, l'émission donnait dans la comédie de moeurs), le fait que l'émission soit souvent écoutée et en famille et, bien sûr, la gratuité du geste qui sautait aux yeux. Mais, à mon sens, la scène de chantage affectif,

dans la même émission, où l' amoureux éconduit, policier de son état, pointe son fusil de chasse contre son propre front en suppliant l'ineffable Bernie « tue-moi d'un coup, plutôt que de me faire mourir à petit feu » était tout aussi carrément outrancier.

À quoi rime tout à coup cet étalage de pistolets fumants ? *Cheap thrill* comme disent les Anglais. Je veux bien qu'on ne sache plus quoi inventer pour satisfaire le sacro saint principe du « Étonnez-moi », mais on est en face d'un sérieux dérapage actuellement. A-t-on oublié que dans la vraie vie les armes tuent ? Que dans la vraie vie une tentative de meurtre c'est immensément grave, jugée au criminel, que ça colle un dossier à vie, que le meurtre est un tabou fondamental qu'on ne transgresse pas une patte en l'air ?



Lise Payette et Claude Fournier ont confessé en entrevue à *Aujourd'hui Dimanche* que ces violences faisaient désormais partie de la vie, qu'ils s'étaient inspirés de faits vécus... Bref, que ça se retrouve dans le journal, donc plausibles. Faut voir et mettre les nuances, faire gaffe de présenter des événements exceptionnels comme de nouveaux faits de société avec lesquels nous devons tôt ou tard nous confronter. Il se peut que le tabou du meurtre ait du plomb dans l'aile. Après tout, la culture américaine s'acharne à faire croire qu'au bout du compte, des cervelles qui éclatent au cinéma, ça rythme l'action et fait augmenter les pulsions cardiaques. Ce n'est pas une raison pour en faire un élément déclencheur, injustifié, dans une dramatique québécoise.

LES ENFANTS qui flinguent leurs parents sont des cas limite, extrêmement rares encore et qui n'ont rien à voir avec des enfants désemparés par des parents peu doués. Des jeunes qui attentent à la vie de leurs parents, il y en a, peut-être, quelques-uns par année en moyenne sur le million de jeunes Québécois âgés de six à 16 ans.

Psychologues et criminologues spécialisés auprès des jeunes violents m'ont répété, trois fois plutôt qu'une, que seuls des psychopathes arrivent à descendre froidement leurs parents ou leurs proches. Parfois, les périodes de déséquilibre majeur que de jeunes malades traversent à l'adolescence vont être amplifiées par une consommation de drogue qui anesthésie dangereusement leur jugement critique déjà défaillant. Les meurtres avec coups ou lacerations multiples sont jusqu'ici le fait d'enfants dévastés par des années de violences et d'agressions majeures subies aux mains d'adultes. Des ras-le-bol viscéraux, des explosions de colère incontrôlables après des années de souffrance solitaire.

Pourquoi ce laxisme débonnaire, cette banalisation supplémentaire de la violence ? Un peu d'innocence peut-être, à moins que ce ne soit un propos visionnaire ? Mais, si on continue d'utiliser des extrêmes pour s'en servir comme ressorts dramatiques qui pimentent l'action ou les retrouvailles familiales, on risque de se retrouver avec un joli problème. Si quelques jeunes parmi les plus fragiles et les plus vulnérables se mettent à évaluer qu'ils ont suffisamment de raisons d'apaiser leur mal de vivre en faisant place nette, nos auteurs auront peut-être été des chroniqueurs de morts annoncées. De meurtres à la petite semaine.

LETTRES AU DEVOIR

Autre langage ?

IL Y A DANS l'entente du 28 août quelque chose d'absolument extraordinaire : les Autochtones se voient accorder, en principe et en fait, tout ce que l'intelligentsia « de gauche » au Canada, dans les années 50 et 60, reniait aux Canadiens-français pour la sauvegarde de la démocratie. Les objections les plus classiques que ces « démocrates » opposaient à la « nation canadienne-française » s'appliquent aujourd'hui bien davantage aux Autochtones. Ainsi, M. Trudeau, dans « La Nouvelle trahison des clercs » (1962) précisait contre les indépendantistes que les Nations unies, après la guerre, ont préféré parler à l'article premier de la Charte, du droit des peuples à s'auto-déterminer. Et il ajoutait que les « peuples », c'est bien autre chose que « les groupements ethniques ». Ils soutenaient aussi qu'un « gouvernement vraiment démocratique ne peut pas être « nationaliste », car il doit poursuivre le bien de tous les citoyens, sans égard à leur origine ethnique ». Or que fait l'entente ?

Elle reconnaît 600 gouvernements strictement ethniques, qui auront toute liberté de pratiquer l'exclusion raciale, de se doter de régimes raciaux et non démocratiques, de promouvoir les idéologies les plus réactionnaires, et elle refuse de reconnaître réellement le « peuple québécois », qui a pourtant donné toutes les preuves depuis 1960 d'une société évoluée, démocratique et ouverte.

Je ne comprends donc pas. Y a-t-il un intellectuel « progressiste » au Canada anglais capable de nous expliquer ce stupéfiant paradoxe ?

Pierre Godard

St-Antoine-sur-Richelieu, 11 septembre 1992

Gros méchants

DANS « LES « Gros Méchants » (LE DEVOIR, 27 août 1992), Maurice Tourigny dénonçait l'homophobie virulente dont sont empreintes, d'une part, l'actuelle campagne électorale républicaine aux États-Unis et, d'autre part, certaines réglementations, adoptées ces dernières années, de plusieurs États américains, et soulignait l'influence des groupes religieux sur ces politiques homophobes. Son article m'est revenu à l'esprit à la suite de ce petit fait. Mon ami et moi marchions dans un parc de Montréal. Deux jeunes hommes nous abordent et nous tendent un carton d'invitation pour l'inauguration de l'Église du Christ à Montréal. Je leur demande abruptement comment sont per-

çus les homosexuels dans leur Église. Hésitations, bafouilllements, ils me répondent qu'aux yeux de Dieu, nous sommes des pécheurs.

On me dit en pleine figure, sans gêne, que moi et mes semblables ont été condamnés dans ce très ancien livre qu'est la Bible.

Y a-t-il de quoi vraiment s'inquiéter ? Hélas, oui. Je sens que de plus en plus un discours homophobe sournois se dessine et est accepté par un nombre grandissant de personnes qui, sans réfléchir, ne demandent pas mieux que de trouver un coupable — un « gros méchant » — aux « maux » de la société. Un discours qui, sans fondement sinon cette fausse « Parole de Dieu », condamne ce qui, tout comme la couleur de la peau, fait normalement partie intégrante du genre humain. P. Beaudoin

Montréal, 11 septembre 1992

À bas les armes

POUR CEUX QUI ont gaspillé leur temps à faire la lecture du réquisitoire de M. Pierre Lemieux « Le port d'armes, un droit fondamental » LE DEVOIR 2 septembre 1992, j'aimerais donner une vision différente des droits d'un individu face à la collectivité. M. Lemieux nous parle d'un droit donné aux hommes libres au 17^e siècle et enlevé à partir du 20^e. Il ne lui est jamais passé par l'esprit que c'était un privilège et non un droit qui avait été accordé à une époque reconnue

pour ses voyages dangereux dans des colonies.

Aucune statistique n'a jamais prouvé que le fait de pouvoir être armé faisait diminuer le nombre de meurtres dans une région donnée. L'exemple d'Orlando, sorti d'une boîte à surprises, et aucunement appuyé par d'autres exemples, ne peut être pris au sérieux. Il ne fait pas mention des mesures de prévention qui ont été prises pendant cette période, de la surveillance policière accrue, ou d'autres mesures.

Les corps policiers n'ont pas été inventés pour le plaisir. Ils sont là pour protéger la population et aussi empêcher cette population de se faire justice comme bon lui semble. Permettre à quiconque d'être armé laisse la porte grande ouverte aux idées de vengeance et aux amateurs de solutions simples... Il ne manque pourtant pas d'exemples de possession d'arme par des personnes présentant des symptômes de troubles de comportement. Serge Le Duc

Montréal.

Un Québec souverain plus centralisateur

BEAUCOUP REPROCHENT au Canada d'être trop « central », ce qui aurait pour effet de frustrer des aspirations légitimes émanant des différentes régions du pays, et notamment celles de la société distincte québécoise. Peut-être, dans un tel argument, prend-on trop à coeur l'intérêt du groupe, de l'État ou de la nation, et pas suffisamment celui des individus. Car du point de vue de ceux-ci, il est à parier qu'un Québec souverain serait plus centralisateur que ce qu'offrent actuellement les deux paliers de gouvernement. C'est donc avec une certaine mauvaise foi que les souverainistes vont reprocher au Canada d'être trop centralisateur. Ils invoqueront le fait qu'un Québec aurait le droit d'être centralisateur puisqu'il représenterait adéquatement les individus qui le constituent. Il n'est malheureusement pas prouvé qu'un État devient soudain bénéficiaire parce qu'il est unilingue, là où un État fédéral forcément moins central (car devant composer avec un autre niveau fort de gouvernement) empêcherait l'accomplissement des différences, et notamment de la différence québécoise. À moins de prendre pour un absolu la langue et la culture, ce qui ressemblerait à une forme assez étriquée de nationalisme.

Pierre Bertrand
Montréal

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint

Jean Francoeur

Directeur de l'information

Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des

publications spéciales

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS